



Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. ADRIAZOLA VALDA (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : Une fois de plus, je m'acquitte de l'agréable devoir de vous dire, Monsieur le Président, la satisfaction que j'éprouve à vous voir présider nos travaux. Il serait oiseux de répéter les paroles aussi justes qu'élogieuses qui ont été prononcées pour vous rendre hommage; mais permettez-moi de vous redire, en tout cas, l'admiration de mon gouvernement et de la délégation bolivienne pour le tact et l'habileté avec lesquels vous vous êtes acquitté de la présidence de diverses sessions de l'Assemblée générale, qui ont été caractérisées par la diversité des sujets discutés, tous d'un intérêt vital et urgent pour les objectifs de l'Organisation.

2. Je voudrais également dire notre reconnaissance pour les efforts déployés par M. Carlos Ortiz de Rozas dans la direction des travaux du Comité préparatoire de cette session. Ses dons de diplomate et de négociateur nous étaient bien connus, mais la convocation de cette session, la qualité du rapport qui nous a été présenté [A/S-10/1] nous le font apparaître comme un grand homme d'Etat doté d'un esprit mis au service de la paix et des objectifs essentiels des Nations Unies.

3. En se référant à ceux qui ont travaillé avec tant de dévouement à la cause du désarmement, qui est aussi la cause de la paix, nous ne devons pas oublier d'exprimer notre gratitude au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour ses efforts inlassables déployés au service du désarmement et au service de la paix chaque fois qu'elle a été troublée.

4. La Bolivie, patrie qui espère ardemment que les hommes et les nations pourront tous avancer vers leur destin dans une paix stable, renforcée par la compréhension et la justice, est heureuse de venir à cette rencontre universelle convoquée dans le but d'atteindre, grâce à la solidarité, les accords fondamentaux et les réponses catégoriques que l'humanité attend avec une angoisse justifiée, afin de pouvoir, libérée de la crainte de l'holocauste, se consacrer à son évolution et au progrès.

5. Les représentants des puissances, grandes et petites, quelles qu'elles soient, ont répondu à l'appel des Nations Unies, persuadées sans aucun doute que la tâche suprême de préserver la paix et la sécurité demande la participation résolue de tous.

6. Les gouvernants sont arrivés des différents points du monde avec un mandat solennel de leurs peuples respectifs, à savoir travailler afin que nos délibérations débouchent sur une perspective certaine de paix et de coopération, d'entente fraternelle et de bien-être pour tous.

7. Les nations nous ont confié leurs aspirations et la possibilité de mettre fin à la menace d'un conflit généralisé et d'une destruction massive.

8. C'est notre intelligence, notre imagination et notre volonté politique sincère qui montreront si nous sommes en mesure de répondre à l'espoir de tous les peuples qui nous font confiance.

9. En fait, il s'agit d'un engagement historique exceptionnel. Nous faisons face à l'impératif pressant de jeter les bases d'un monde différent, à une époque où, comme le disait si justement le Président de la République française [3^e séance], nous sommes sur le point de voir "luire l'aube étrange du troisième millénaire", d'un monde où les tergiversations du passé seront oubliées, d'un monde capable de renoncer à l'affrontement armé et où les normes d'une coexistence toujours plus harmonieuse et constructive se transformeront en réalités tangibles.

10. La présence parmi nous de hauts dignitaires nous assure que, si de nouvelles conflorations douloureuses éclatent, elles ne seront pas dues à l'indifférence.

11. Nous avons parlé de pays grands et petits parce que c'est la caractéristique de notre société internationale; c'est elle qui détermine l'existence d'urgences différentes, de besoins différents et, par conséquent, d'intérêts et de possibilités également différentes, face aux gageures de notre temps.

12. La Bolivie, en qualité de Membre fondateur des Nations Unies, a été animée depuis le début de cette juste inquiétude qu'a fait naître dans la communauté des nations l'accumulation d'armes. Nous constatons avec angoisse à quel point les progrès scientifiques et techniques servent à la création et à la fabrication de matériel de guerre au potentiel destructeur incalculable.

13. Voilà pourquoi, dans notre modeste sphère d'influence, nous n'avons cependant jamais ménagé notre ferme appui à tout effort, au sein de l'Organisation ou ailleurs, tendant à limiter les énormes dépenses consacrées aux arsenaux existants, à limiter les armements et les consacrer exclusivement aux fins raisonnables de la défense et à mettre fin à la course aux armements nucléaires à laquelle se livrent les grandes puissances. Notre attitude découle du fait qu'à notre avis la possession de moyens de destruction toujours plus raffinés et

plus coûteux compromet gravement non seulement la paix du monde, mais encore l'avenir du genre humain.

14. En effet, nous savons que la coexistence pacifique ne pourra se faire qu'avec la pleine coopération de chacune des nations qui font partie de la communauté mondiale. Cependant, il faut reconnaître que l'immense majorité des nations n'est pas en mesure de contribuer à la réalisation de ce noble objectif. Ce sont les grandes puissances qui ont les moyens capables d'influer efficacement sur les décisions orientant la marche de l'humanité; ce sont elles qui sont appelées à assumer les plus grandes responsabilités dans le maintien de la paix et de la sécurité.

15. Je disais tout à l'heure que nous sommes face à un engagement historique exceptionnel, déterminé par la nécessité pressante de freiner la course aux armements qui ne connaît pas de frontières. Nous avons opté pour un vaste plan de désarmement général et complet. Cependant, je crois devoir souligner que ce plan se heurtera à des obstacles insurmontables si nous ne prenons pas au préalable un engagement de portée vraiment historique. Ce consensus mondial aux répercussions considérables est indispensable si nous voulons rétablir une atmosphère de confiance mutuelle dans une coopération franche et inconditionnelle.

16. Les différents niveaux de progrès que j'ai mentionnés nous empêchent, en outre, d'atteindre les solutions que nous recherchons dans une optique commune.

17. Les Etats du monde en développement ne peuvent se résigner, quelles que soient les circonstances ou les pressions, à rester impassibles devant les mesures qui retardent toujours davantage leur développement économique, augmentent leur dépendance, limitent leur accès aux débouchés, contrôlent le commerce des matières premières et, enfin, font de la connaissance technique un monopole exclusif et un nouvel instrument de domination.

18. La méfiance que crée ce genre de situation s'aggrave du fait de la course effrénée aux armements dont le coût, d'après les dernières données confirmées, représente 400 milliards de dollars par an, tandis que l'immense majorité de l'humanité est aux prises avec la misère, la faim, les épidémies et l'analphabétisme.

19. Cette effroyable réalité aggrave les inégalités et les situations injustes que nous constatons dans les relations économiques internationales et comporte une contradiction qui menace d'augmenter ces déséquilibres et, donc, de susciter un état d'affrontement permanent entre pays industrialisés et pays en voie de développement.

20. C'est pourquoi il nous paraît indispensable de dépasser le stade d'un programme tendant à réduire systématiquement les armements ou à interdire les armes nucléaires.

21. Il est indispensable que les grandes puissances identifient des critères permanents pour la conciliation de leurs intérêts respectifs, sans faire abstraction des aspirations des pays moins avancés. Seul un accord universel de ce genre, aux dimensions à la fois morales et pratiques, pourrait garantir le succès des efforts que nous déployons aujourd'hui.

22. Les deux grandes puissances portent de lourdes responsabilités. Volontairement ou non, elles ont assumé un rôle lourd de danger puisqu'elles se sont arrogé le rôle de gardiennes d'une paix fondée sur la coercition et la menace du plus fort. Elles se sont érigées en gardiennes d'une paix armée pleine de risques, qui sacrifie les peuples et les empêche d'être les artisans de la grande et noble tâche qui consiste à développer une prospérité universelle et partagée, un ordre fondé sur l'égalité, qui élimine les différences entre les peuples riches ou pauvres, prospères ou démunis, alors que le développement de la science et de la technique pourrait contribuer à rendre l'humanité digne de son destin, vivant dans une société composée de tous les peuples et nations du monde et coopérant pleinement et ouvertement pour compenser toute carence ou tout besoin qui pourrait la frapper.

23. En dehors de cela, il n'est pas de plan d'action valable. Nous ne doutons pas de la sagesse que refléteraient les principes proposés, mais le passage de la théorie aux faits de rendement positif ne pourra se réaliser qu'avec l'accord absolu de la volonté politique des membres de la communauté internationale, basé sur les normes qu'ils ont adoptées pour améliorer leur coexistence. Si nous n'y parvenions pas, nous constaterions une fois de plus une perte de confiance dans les mécanismes de coopération, avec des résultats définitivement décourageants.

24. Pour prévenir ces dangers, il faut envisager un ensemble de mesures pratiques de solidarité.

25. Il serait en effet significatif, par exemple, que les pays qui ont des budgets militaires élevés puissent libérer un pourcentage de leurs ressources au bénéfice d'un fonds géré par les Nations Unies, qui serait uniquement utilisé pour appuyer les efforts des nations en développement en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs populations, et particulièrement du point de vue de l'alimentation et de la santé.

26. La générosité de ce geste inaugurerait une nouvelle ère de coopération fraternelle entre les peuples riches et les peuples pauvres.

27. L'actuelle session extraordinaire peut partir des données précieuses que contiennent les différentes propositions faites par le Comité préparatoire.

28. On nous a proposé — nous appuyons pleinement ces initiatives — une étude, faite dans les meilleurs délais, sur la relation entre le désarmement et le développement.

29. La Bolivie, qui a été victime d'agression armée, attache une importance prioritaire au renforcement des mécanismes d'une sécurité collective convenable et de règlement pacifique des différends.

30. Nous estimons d'autre part fondamentales les propositions qui tendent à un travail en commun pour l'élimination des sources de tensions ou de conflits possibles.

31. Les besoins insatisfaits, les propositions tendant à maintenir indéfiniment des situations injustes séparent, quelquefois d'une façon irréconciliable, des nations

voisins en provoquant la suspicion et la méfiance. De tels faits facilitent bien sûr l'escalade des armements, détournent des ressources qui pourraient être destinées au progrès et retardent le règlement de problèmes sociaux et économiques dans les régions pauvres.

32. Mon pays, à vocation pacifique, a toujours rejeté cette voie, malgré les scandaleuses conditions que, voilà 100 ans, il s'est vu imposer par une guerre injuste qui l'a privé d'une ouverture souveraine sur l'océan Pacifique.

33. L'encerclement géographique de la Bolivie retarde considérablement notre développement économique et social. C'est pourquoi, en 1975, nous avons proposé, malgré les antécédents historiques, juridiques et moraux du problème, une formule de paix, d'intégration et de développement pour la zone du Pacifique Sud, qui nous permettrait de retrouver, dans la souveraineté, un accès à la mer.

34. L'Organisation des Nations Unies n'ignore pas les efforts que déploie la Bolivie pour parvenir à un règlement approprié. Mais l'injustice et l'intransigeance ont fermé la porte au dialogue, ainsi que la renonciation de la volonté qui, à l'origine, avait provoqué une reprise des négociations diplomatiques avec la République du Chili.

35. C'est à la Bolivie — et à aucun autre pays — que devait incomber l'initiative constructive de créer un pool de développement dans la zone du règlement envisagé. De cette manière, nous souhaitons retrouver un accès souverain à la mer, par la voie pacifique, tout en offrant une possibilité de développement aux zones qui sont contiguës au littoral de la Bolivie. Ne pas donner suite à ce beau geste de générosité serait interprété par nous comme une agression contre la bonne foi d'un Etat, agression qui serait, à n'en pas douter, l'une des plus graves qui puissent se produire sur le plan des relations entre Etats. Mais, malgré les facteurs contraires, nous ne perdrons pas notre foi dans les possibilités du dialogue quand se présenteront des circonstances nouvelles et favorables.

36. La course aux armements implique à notre avis une déformation du pouvoir créateur de l'homme. Toute œuvre humaine, fruit d'une valeur supérieure, doit répondre à une fin morale. Il est inadmissible, par conséquent, que le potentiel incommensurable de l'intelligence humaine soit mis au service de la destruction irrationnelle.

37. Dans un monde où l'être humain se découvre lui-même et où, grâce à son imagination, il peut résoudre les mystères de l'espace, à une époque où les progrès techniques incroyables font que la réalité parfois dépasse la fiction, il est impossible d'accepter que la violence, l'intimidation et l'insécurité continuent d'obscurcir l'avenir de l'humanité.

38. En tant que signataires du Traité de Tlatelolco¹, nous ne pouvons manquer d'exprimer notre satisfaction de voir que les Etats-Unis d'Amérique et l'Union

soviétique y ont adhéré. Il est encourageant en effet que ces puissances reconnaissent la volonté de paix qu'exprime l'Amérique latine dans cet instrument. Nous voulons sauvegarder cette région du monde des risques d'une guerre nucléaire, et c'est un exemple dont se sont inspirées d'autres régions en se déclarant zones de paix, grâce à la décision prise par leurs gouvernements et leurs peuples, reflétant leur refus absolu de la guerre et leur engagement à défendre la paix.

39. En ce sens, nous croyons que l'Amérique latine a fait preuve de sa maturité politique et a apporté une contribution importante à la paix. Nous espérons que cette même maturité, dont nous sommes fiers, sera le fondement de nouvelles contributions régionales aux problèmes dans lesquels se débat le monde actuel.

40. La Bolivie, partie vivante de l'Amérique et du monde en développement, ne peut apporter à une réunion comme la nôtre d'autre message que celui de sa foi dans la raison face à la peur et dans la paix fondée sur la compréhension et la justice.

41. M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, au nom de la délégation soviétique, je vous félicite de votre élection à la présidence de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Je vous souhaite de connaître le succès dans l'exécution de cette tâche qui s'accompagne de responsabilités si élevées.

42. La politique internationale ne connaît pas à l'heure actuelle de problème plus important et plus urgent à résoudre que celui qui réunit dans cette salle les représentants de 149 Etats du monde. Arrêter la course aux armements, réaliser un désarmement effectif, tel est l'objectif qui a été mis en évidence par toute l'évolution dans le monde. Sa solution affecte la destinée de tout être humain sur la terre.

43. Le problème du désarmement est à bon droit le point de mire de l'Organisation des Nations Unies. En effet, appliquer la clause principale de la Charte des Nations Unies, c'est-à-dire "préserver les générations futures du fléau de la guerre", c'est, avant tout, et surtout, dans le contexte actuel, chercher à endiguer la course aux armements, et la convocation même d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en est le témoignage.

44. Fidèle à sa politique de principe en matière de désarmement, l'Union soviétique est venue à la présente session avec la ferme intention de contribuer à son aboutissement favorable. Cette session justifiera les espérances que les peuples et les Etats épris de paix nourrissent à son égard si elle permet de nous rapprocher de la cessation de la course aux armements et du désarmement lui-même. Nous sommes profondément convaincus que le fond du problème consiste à passer des bonnes intentions et des recommandations, utiles peut-être, mais peu contraignantes et vagues sur le plan pratique, à des mesures concrètes — et j'insiste sur le mot "concrètes" — dans la voie maîtresse de la politique mondiale, celle qui mène à une paix durable. Il y a un demi-siècle déjà, le fondateur de l'Etat soviétique,

¹ Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, n° 9068, p. 283).

V. I. Lénine, évoquant la pléthore des phrases pacifistes dans certains pays et leur volonté beaucoup moins évidente d'entreprendre des actes efficaces pour assurer la paix, a dit :

“Dans cette question et dans les questions semblables, nous voudrions voir le moins possible de déclarations générales, de promesses solennelles, de formules pompeuses, et le plus possible de décisions et de mesures les plus simples, les plus claires, qui puissent effectivement mener à la paix, si ce n'est à l'élimination totale du danger de guerre.”

45. Les préparatifs militaires dans le monde revêtent un caractère trop dangereux pour ne pas donner l'alarme. Les Etats ont déjà accumulé dans leurs arsenaux un potentiel de guerre tel que, s'il était mis en action, il mettrait en cause la vie même des hommes sur la terre. Peut-on aller plus loin? Et cependant, ce potentiel ne cesse de croître.

46. Lors de la célébration du sixième anniversaire de la grande révolution socialiste d'octobre, Leonid Ilitch Brejnev, exprimant l'essence de la situation internationale, a dit :

“Les rapports internationaux se trouvent actuellement en quelque sorte à un carrefour de chemins qui peuvent conduire soit au développement de la confiance et de la coopération, soit à la recrudescence de la peur et de la méfiance mutuelles, ainsi qu'au stockage des armes; de chemins qui peuvent en définitive mener soit à une paix durable, soit, dans le meilleur des cas, à l'équilibre au bord du gouffre de la guerre. La détente offre la possibilité de choisir le chemin de la paix. Ce serait donc un crime que de ne pas saisir cette possibilité. La tâche la plus importante et la plus pressante aujourd'hui est de mettre un terme à la course aux armements qui s'est emparée du monde.”

47. Il est nécessaire de se rendre compte de l'inéluctable vérité : si on laisse passer le temps, on peut arriver, dans certains domaines très importants, à une limite au-delà de laquelle disparaîtra purement et simplement toute possibilité de conclure des accords appropriés. La raison en est dépourvue d'équivoque : certains types d'armes que l'on est en train de mettre au point ne se prêtent tout simplement pas au contrôle réciproque, que ce soit sous l'angle de leur quantité ou sous celui de leur performance technique.

48. Les progrès scientifiques et techniques appelés à servir uniquement au bien-être des hommes prennent malheureusement, dans une mesure peu négligeable, la forme du développement continu de moyens nouveaux d'extermination. Le rythme de leur apparition dépasse de loin celui des négociations internationales portant sur la limitation des armements. A peine une entente — une entente qui n'est que limitée — est-elle réalisée sur un type d'arme quelconque qu'aussitôt apparaissent deux ou trois types nouveaux, souvent plus perfectionnés et plus dangereux encore.

49. Et que dire des immenses ressources intellectuelles et matérielles de l'humanité gaspillées de manière aussi irrationnelle pour créer des moyens d'extermination?

Plus d'un milliard de dollars par jour — je dis bien : plus d'un milliard de dollars par jour — est dépensé en armements. Pour un homme à l'imagination normale, ce chiffre peut à peine être compris. Combien plus rapide serait l'avance des peuples dans la voie du progrès économique et social s'ils n'étaient pas obligés de traîner le boulet de fer de dépenses militaires énormes.

50. Nous avons vu sous nos yeux mêmes s'accroître sensiblement l'acuité de problèmes d'envergure universelle tels que l'alimentation, les soins médicaux et les logements adéquats qu'il convient d'assurer aux populations, l'énergie et les matières premières qu'il faut donner aux industries. L'environnement naturel de l'homme sur notre planète risque grandement d'être compromis, et c'est là un risque absolument réel. Si la solution de ces problèmes devait être remise à plus tard, la situation ne ferait que s'aggraver. Or les moyens indispensables pour atteindre ces fins continuent d'être dévorés par le monstre des armements.

51. Où que nous portions le regard, l'humanité ne peut plus reculer devant le choix : soit arrêter la course aux armements pour l'inverser ensuite, mettre ainsi fin à cette folie qui a été imposée au monde, assurant ainsi une paix durable et la possibilité de résoudre les problèmes du développement économique, ou bien laisser la machine des préparatifs matériels de guerre continuer d'accélérer, en privant ou plus précisément en dépossédant les peuples de leurs richesses nationales et en précipitant le monde vers la catastrophe.

52. Le choix que font les peuples est parfaitement clair. Regardez ici le tableau de vote des Nations Unies : il y a là en quelque sorte un miroir de la politique mondiale, encore que l'image réfléchie ne soit pas toujours conforme à la réalité. Les décisions en faveur de la paix, de la détente et du désarmement sont toujours adoptées par une majorité écrasante de pays.

53. Dans ce cas, pourquoi la course aux armements continue-t-elle de s'accroître? Il ne peut exister qu'une réponse. Il s'agit uniquement de la politique pratiquée par certains Etats bien décidés qui ne tiennent aucun compte de la volonté des peuples ni des décisions prises par les Nations Unies, même s'ils y ont pris part.

54. Pendant la période même où la session extraordinaire sur le désarmement poursuivra ses travaux à New York, une autre session se réunira non loin d'ici, celle du Conseil de l'OTAN. Un certain nombre d'Etats y seront représentés, Etats au nom desquels sont prononcés ici des discours en faveur du désarmement. Or, quelles sont les questions inscrites à l'ordre du jour de la session de l'OTAN? On ne songe pas à en faire un secret. Il s'agit de l'intensification continue des préparatifs de guerre dans la perspective des années 80.

55. On ressent une forte envie de demander ce que ces Etats envisagent, ce qu'ils inscrivent dans leur politique, la poursuite de la course aux armements ou la possibilité de réaliser le désarmement?

56. On constate donc que certains Etats font preuve de peu d'esprit de suite, qu'ils cèdent à la pression des milieux qui ont lié leur destin à l'industrie militaire et

aux bénéfices fabuleux qu'ils retirent de la fabrication des armes.

57. Et pour confondre les esprits, pour exciter la course aux armements, on crée sciemment des mythes ou, au pis aller, on rumine des mythes d'antan du genre de la prétendue "menace militaire soviétique".

58. Tout homme sans idée préconçue sait que, chaque fois qu'il a été contraint de se battre, le peuple soviétique a dû repousser l'agresseur, les guerres ayant été imposées à l'Union soviétique. L'Union soviétique, elle, n'a jamais déclenché aucune guerre et ne le fera jamais.

59. Du haut de cette tribune, on a affirmé, non sans arrière-pensée particulière, que les missiles soviétiques appelés en Occident "SS-20", ne sont pas orientés dans une seule direction mais peuvent être réorientés vers n'importe quelle partie du monde. Bref, c'est un argument que l'on fait intervenir artificiellement pour compliquer la question en parlant toujours de cette même menace soviétique imaginaire — je souligne imaginaire. On se demande si les missiles nucléaires américains ne pourraient pas être réorientés — et on sait très bien dans quelle direction avant tout — pour ne pas aller jusqu'à se demander pourquoi, en fait, ils sont installés en Europe.

60. Nombreux sont sans doute ceux qui, ici, se sont aperçus que les représentants de certains pays ont peine à prononcer le mot de "désarmement". Par contre, ils parlent très volontiers de contrôle. Contrôle de quoi? contrôle des armements; ils le disent ouvertement. Or, on pourrait encore quintupler par rapport au niveau actuel la masse des armements par rapport au niveau actuel, même sous contrôle. Mais, est-ce là la voie qui mène à la paix? Il n'est pas inutile de rappeler que la session extraordinaire n'a pas été convoquée pour intensifier la course aux armements, mais en vue du désarmement. Ainsi, les causes de la poursuite de la course aux armements nous sont bien connues et je pense qu'elles ne sont pas connues de nous seuls.

61. Nous nous rendons bien compte de toutes les complexités, de tous les obstacles qui barrent la route au désarmement. Et pourtant, notre parti, notre Etat, la communauté socialiste sont des adversaires résolus des sentiments de désespoir. Les peuples, les Etats, les gouvernements, conscients de leurs responsabilités, sont en mesure de remédier à la situation si on le fait comme il convient et si on ne pratique pas une politique destinée à tromper les peuples.

62. Une riche expérience en matière de ralentissement de la croissance des armements a déjà été accumulée dans certains secteurs, par le truchement d'accords bilatéraux et multilatéraux dont le nombre dépasse la vingtaine, et on a pu couper certaines voies de dissémination des armes de destruction massive et en rétrécir d'autres. N'est-ce pas là l'objectif du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe]? Donc, il est possible de progresser en partant des positions déjà conquises.

63. Les efforts sérieux en vue de limiter les armements se trouvent favorisés par le climat politique international d'aujourd'hui dont le trait caractéristique, malgré

toutes les fluctuations et toutes les variations, est marqué depuis plusieurs années déjà par la domination de la détente. Cela n'a pas de précédent dans l'histoire des rapports entre les deux systèmes sociaux du monde. Un certain niveau de confiance internationale a été atteint bien qu'assurément il ne suffise pas encore. Une impulsion puissante a été imprimée à tout ce processus par les récents pourparlers que Leonid Ilitch Brejnev a eus avec les dirigeants de la République fédérale d'Allemagne et avant tout le chancelier Schmidt.

64. Il est indispensable d'exploiter à 100 p. 100 les conditions propices existant actuellement. La détente politique devrait se fondre avec la détente militaire. Sans cela, les réalisations positives obtenues dans les rapports internationaux grâce aux efforts longs et persévérants de nombreux peuples et Etats risquent d'être repoussées en arrière. Si l'on reconnaît qu'il n'y a pas d'alternative raisonnable à la politique de détente, et c'est bien le cas, il est tout aussi exact qu'il n'y a pas d'alternative au désarmement.

65. Il y a encore un facteur qui œuvre en faveur du désarmement. Les réalités de la situation actuelle sont telles qu'il existe approximativement une égalité et une parité, dans le domaine militaire, suffisantes pour assurer la détente. Et cela est reconnu de part et d'autre. Mais l'équilibre actuel du potentiel de guerre se situe quelque part au niveau du Mont Blanc. L'évolution actuelle montre qu'il pourrait avant longtemps atteindre une altitude plus grande encore. Arrêter l'accumulation des armements puissants, puis en réduire le niveau sans déséquilibrer pour autant le rapport des forces actuelles, c'est-à-dire sans porter préjudice à la sécurité de quiconque, voilà une possibilité qu'on ne devrait en aucun cas laisser échapper.

66. Au nom de l'Union soviétique, la délégation de l'URSS peut dire en toute certitude que, si les autres Etats sont prêts à désarmer, nous ne les ferons pas attendre. Nous ne recherchons pas la supériorité militaire; il n'y a aucune tâche que notre pays ait l'intention de réaliser par la voie militaire. Nous voyons la sécurité de notre Etat de même que la paix internationale en général à travers l'endiguement de la course aux armements et les accords sur le désarmement, accords honnêtes qui tiendraient compte à égalité des intérêts de toutes les parties contractantes.

67. Nous ne prétendons pas avoir d'emblée des réponses exhaustives à toutes les questions que suscite un problème aussi difficile à résoudre et aussi vaste que l'est le désarmement. Mais nous en avons une idée très nette. L'appel au désarmement est inscrit sur le drapeau de notre Etat socialiste, depuis le jour où ce drapeau a flotté sur le monde. Des initiatives concrètes prises dans ce domaine ont été éprouvées dans la longue lutte pour le désarmement que mènent l'Union soviétique et les Etats socialistes frères. La limitation des armements, les mesures à prendre en vue du désarmement sont parties intégrante du programme de lutte pour la paix et la coopération internationales et pour la liberté et l'indépendance des peuples avancé par le parti communiste

de l'Union soviétique à ses vingt-quatrième et vingt-cinquième congrès.

68. Du haut de la tribune de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, notre pays engage tous les participants à la session, tous les Etats du monde, à s'entendre sur une série de mesures urgentes propres à arrêter la course aux armements. Il les engage à entamer immédiatement le processus menant à cette entente.

69. Que faut-il faire avant tout?

70. Nous estimons que le temps est venu d'aborder la question de la cessation totale de l'accroissement quantitatif et qualitatif des armements et des forces armées des Etats possédant un important potentiel militaire.

71. Pour parler plus concrètement, et compte tenu du fait que les arsenaux militaires comportent différentes composantes d'armements, l'Union soviétique propose de mettre en pratique les mesures suivantes : cesser la fabrication de tous les types d'armes nucléaires; cesser la fabrication et décréter l'interdiction de toutes les autres armes de destruction massive; cesser la mise au point de nouveaux types d'armements classiques d'une grande puissance de destruction; renoncer à élargir les forces armées et à augmenter les armes classiques des Etats Membres permanents du Conseil de sécurité ainsi que des pays liés à ces derniers par des accords militaires.

72. C'est ainsi que ces mesures appropriées, changeant radicalement la situation actuellement très alarmante et mettant un terme à la bacchanale des armements, engloberaient toutes les composantes des armements et des forces armées existant actuellement. La mise en œuvre de ces mesures ne déséquilibrerait pas le rapport des forces qui s'est créé de nos jours entre Etats. Personne ne serait perdant, mais le gain pour la cause de la paix serait immense.

73. Est-il facile de s'entendre sur ces questions? Non, de toute évidence! L'Union soviétique est prête à discuter dans leur ensemble toutes les mesures mentionnées; et il va sans dire qu'elle est prête non seulement à les discuter, mais aussi à les mettre en pratique sur une période limitée dans le temps. Mais nous sommes prêts également à commencer par l'une quelconque de ces mesures. Etant donné que c'est la course aux armements nucléaires de plus en plus accélérée qui constitue le danger principal, la priorité pourrait être ainsi accordée à la cessation de la fabrication des armes nucléaires.

74. Dès l'instant — je dis bien, dès l'instant — où la bombe atomique a fait son apparition dans le monde, l'Union soviétique a proposé de l'interdire. On se souviendra facilement de cette proposition. A l'époque, elle n'a pas été acceptée. Aujourd'hui, le problème infiniment plus vaste des armements nucléaires est aussi infiniment plus difficile à résoudre, mais on peut le faire. Une approche fataliste de ce problème incontestablement des plus complexes nous est étrangère.

75. Désireuse de s'attaquer à l'œuvre sur un plan pratique, l'Union soviétique propose d'entamer des négociations sur la cessation de la fabrication de tous les

types d'armes nucléaires et de procéder progressivement à la réduction des stocks jusqu'à leur destruction complète.

76. Comment concevons-nous ces négociations?

77. Il va de soi que toutes les puissances nucléaires doivent y participer. Un problème aussi complexe ne saurait être résolu d'une façon sélective. L'absence de l'une quelconque de ces puissances pèserait lourd sur sa politique. Cela ne signifie pas que le nombre des participants sera limité à cinq pays. Il serait utile en effet qu'un certain nombre d'Etats non nucléaires se joignent eux aussi aux négociations.

78. Qui exactement et en quel nombre? Cela pourrait être convenu, par exemple, au sein d'un comité préparatoire approprié. Il serait possible d'établir, de la même manière, l'ordre du jour des négociations et les questions concrètes à examiner et à résoudre.

79. Il ne faut pas se nourrir d'illusions : ce problème est extrêmement compliqué, notamment d'un point de vue purement technique. Mais le côté politique est beaucoup plus important. Si l'on n'engage pas cette entreprise dans une voie pratique, elle ne bougera guère.

80. Il va sans dire que l'élaboration et l'application de mesures dans le domaine de la cessation de la fabrication des armes nucléaires et de l'élimination progressive des stocks doivent aller de pair, indéfectiblement, avec le renforcement des garanties de droit international en matière de sécurité des Etats. Ce n'est pas par hasard, d'ailleurs, que l'Assemblée générale a adopté la résolution bien connue sur le non-recours à la force dans les relations internationales et l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires [*résolution 2936 (XXVII)*]. La conclusion d'un traité mondial approprié sur le non-recours à la force dans les rapports internationaux constituerait un grand pas en avant dans ce sens, conformément aux décisions des Nations Unies.

81. Nous proposons que, à la présente session extraordinaire, l'Assemblée générale prenne la décision de principe d'entamer des négociations sur le désarmement nucléaire et sur la question du non-recours à la force. Qui plus est, nous souhaiterions qu'elle détermine la procédure de préparation des négociations et la date précise de leur inauguration. Voilà qui montrera dans les faits, et non plus seulement dans les paroles, quels sont ceux qui ont la ferme intention de tout faire pour délivrer l'humanité de la menace d'une guerre nucléaire et ceux qui œuvrent en sens opposé.

82. Une autre question majeure sur laquelle nous mettons l'accent dans notre désir de freiner la course aux armements nucléaires est celle de la prévention de la dissémination de ces armements. Le traité sur cette question a joué et continue de jouer un rôle très utile sous ce rapport, mais de nouveaux efforts s'imposent.

83. Ici, comme pour beaucoup d'autres questions internationales, des actes unilatéraux, bilatéraux et multilatéraux de la part des Etats sont indispensables. L'Union soviétique, pour sa part, a entrepris une telle action. Je pense qu'il ne serait pas excessif de la qualifier d'importante.

84. Notre pays, du haut de cette tribune de la session extraordinaire, le déclare : jamais l'Union soviétique n'emploiera d'armes nucléaires contre les Etats qui renoncent à la fabrication et à l'acquisition de ces armes et n'en ont pas sur leur territoire.

85. Nous nous rendons compte de la responsabilité que nous assumons en prenant cet engagement. Mais nous sommes sûrs que ce pas pour satisfaire le désir des Etats non nucléaires de voir renforcer les garanties de leur sécurité correspond aux intérêts de la paix au sens le plus large de cette notion. Nous espérons que la bonne volonté manifestée par notre pays assurera la participation plus active d'un grand nombre d'Etats à la consolidation du régime de non-prolifération.

86. L'Union soviétique est prête à conclure un accord bilatéral approprié avec tout Etat ne possédant pas d'armes nucléaires. Nous invitons toutes les autres puissances nucléaires à suivre notre exemple.

87. Les armes nucléaires, une fois entre les mains d'Etats en conflit avec leurs voisins, risquent d'être le détonateur d'un affrontement nucléaire mondial. Nous ne nous lassons pas d'attirer l'attention sur ce danger que court la paix universelle. A cet égard, il suffirait de se tromper une seule fois. Voilà donc l'ultime raison pour laquelle les projets tendant à fabriquer les armes nucléaires en Afrique du Sud et en Israël provoquent une aussi profonde inquiétude. Il convient de tout faire pour que ces plans ne puissent être mis en œuvre.

88. Il est nécessaire de soutenir par tous les moyens possibles le désir des Etats qui ne veulent pas que les armes nucléaires fassent leur apparition dans telle ou telle région géographique, et c'est précisément à cette position que s'en tient l'Union soviétique.

89. Il y a quelques jours, lors de la visite à Moscou du Président du Mexique, M. López Portillo, notre pays a signé le protocole additionnel II au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine — le Traité de Tlatelolco.

90. Je ne cacherai pas que nous avons eu des doutes à ce sujet en raison de certaines faiblesses bien connues du traité. Nous n'avons pas participé en effet à son élaboration, mais nous n'en avons pas moins décidé de nous engager à respecter le statut de la zone dénucléarisée sur le continent latino-américain et à assumer cette obligation. Nous estimons que cet engagement ne demeurera en vigueur que dans le cas où les autres puissances nucléaires respecteront également le statut de cette zone et que ses participants en assureront le régime authentiquement dénucléarisé.

91. L'Union soviétique continuera de favoriser dans la pratique la création de zones dénucléarisées dans diverses régions du globe. En d'autres termes, là encore nous poursuivons le même but : atténuer la menace d'une conflagration nucléaire. Il importe, bien sûr, que ces zones soient véritablement dénucléarisées.

92. Parfois, on entend dire ceci : nous aussi, nous sommes pour la non-prolifération des armes nucléaires, mais nous nous demandons si la coopération internationale en matière d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques n'en souffrirait pas. Non, elle n'en

souffrira pas. Il est possible de ne pas porter atteinte aux intérêts des pays non nucléaires dans ce domaine tout en excluant l'éventualité qu'on ne recherche quelque part, dans les déserts ou les jungles d'Afrique et d'Amérique latine, des moyens détournés de fabriquer des armes nucléaires.

93. L'Union soviétique, depuis de nombreuses années déjà, accorde ses services à toute une série de pays pour leur permettre d'enrichir leur uranium naturel dans des installations soviétiques, et elle pratique aussi, sous d'autres formes, une coopération dans ce domaine sans qu'il en résulte pour autant un accroissement de la menace nucléaire.

94. Il existe un autre moyen d'empêcher la dissémination des armes nucléaires à travers le monde. Il s'agit d'en limiter la mise en place du point de vue territorial. L'Union soviétique soumet à l'examen des participants à la session extraordinaire la question de l'interdiction de placer des armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas actuellement. Il n'y a pratiquement aucune difficulté technique quant à la solution de cette question. La seule chose indispensable est la volonté politique des Etats tant nucléaires que non nucléaires, et certains Etats non nucléaires ont déjà déclaré qu'ils n'admettraient pas de voir apparaître sur leur sol des charges nucléaires. Cette pratique pourrait devenir universelle.

95. De leur côté, les puissances nucléaires pourraient promettre de ne pas installer d'armes nucléaires — ogives, bombes, obus, mines — dans tous les pays où il n'y en a pas actuellement. D'une manière générale, on parviendrait à dresser un nouvel obstacle dans la voie de la prolifération des armes nucléaires et on pourrait empêcher une déstabilisation éventuelle de la situation stratégique.

96. L'Union soviétique, quant à elle, est prête à assumer un engagement approprié, et nous invitons les autres puissances nucléaires à en faire autant. Si elles sont d'accord pour convenir de ne pas placer d'armes nucléaires là où il n'y en a pas actuellement, il ne sera pas difficile, pensons-nous, de donner à cette entente la forme d'un traité.

97. Tout récemment, le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, Leonid Ilitch Brejnev, a déclaré au niveau le plus haut :

“Nous sommes contre l'emploi des armes nucléaires; seules des circonstances exceptionnelles, une agression contre notre pays ou ses alliés de la part d'une autre puissance nucléaire pourraient nous contraindre à recourir à ce moyen extrême d'auto-défense.”

Combien plus calme deviendrait le climat international si cette position recevait l'appui de toutes les autres puissances nucléaires.

98. Il est utile de rappeler à cette occasion que les pays socialistes d'Europe ont proposé à tous les participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe de conclure un traité dans lequel ils s'engageraient à ne pas employer les premiers des armes

nucléaires l'un contre l'autre. Cette proposition reste à l'ordre du jour et attend sa matérialisation.

99. Le caractère spécifique de l'étape actuelle consiste en ce que l'aspect qualitatif de la course aux armements devient prédominant. Cela entraîne la nécessité impérieuse de prévenir la mise au point de nouveaux types et de nouveaux systèmes d'armes de destruction massive. C'est là encore une question dont la solution aurait très bien pu être abordée il y a quelques années déjà.

100. Malheureusement, les pourparlers sur cette question ne progressent que très lentement. Nous préconisons une multiplication des efforts pour arriver enfin à une entente. On ne peut admettre que les prototypes de nouvelles armes meurtrières et impitoyables mises au point dans les laboratoires et les bureaux d'étude parviennent jusqu'aux chaînes de fabrication massive.

101. Tout ce qui se passe actuellement autour des armes à neutrons prouve à quel point cette menace est devenue plus proche de l'humanité. D'aucuns s'étonnent que les projets visant à fabriquer aux Etats-Unis ces armes et à les installer ensuite en Europe occidentale aient provoqué une puissante vague de protestations sur le continent européen et dans le monde entier. En effet, les peuples, l'opinion mondiale, ont vite compris qu'il s'agit là d'un moyen monstrueux et cruel de destruction massive, spécialement destiné à exterminer tous les êtres vivants.

102. L'Union soviétique se prononce pour l'interdiction totale des armes à neutrons. Et cela, non parce que nous ne serions pas à même de donner une digne réponse au défi qui nous a été lancé. L'histoire des armes atomiques, et, ensuite, des armes thermonucléaires, en fournit la preuve. Nous sommes en principe contre l'ouverture d'une direction nouvelle dans la course aux armements.

103. Alors qu'il n'est pas encore trop tard, nous proposons qu'on se mette d'accord pour renoncer mutuellement à fabriquer les armes nucléaires à neutrons. Avec les autres pays socialistes, en mars dernier, l'Union soviétique a soumis à l'examen de la Conférence du Comité de désarmement à Genève un projet de convention à ce sujet². Nous attendons une réponse précise et nette à notre proposition.

104. L'Union soviétique n'a pas l'intention de procéder à la fabrication des armes à neutrons si les Etats-Unis ou quelque autre Etat ne le font pas. Notre pays le proclame de la manière la plus nette. L'arme à neutrons doit être interdite d'une façon définitive et irrévocable. Nous disons explicitement aux peuples de certains pays où des voix en faveur des armes à neutrons se font parfois entendre : on cherche à vous tromper, soyez vigilants, c'est la sagesse et non pas la déraison qui doit triompher.

105. L'un des résultats concrets de cette présente session extraordinaire pourrait être de donner une impul-

sion nouvelle aux pourparlers sur le désarmement qui se poursuivent actuellement au sein de divers forums internationaux ou sur une base bilatérale. Dans plusieurs cas, une partie considérable du travail a déjà été accomplie, ce qui renforce la certitude que la course aux armements peut être endiguée.

106. Arrêtons-nous tout d'abord sur les négociations soviéto-américaines sur la limitation des armes stratégiques offensives. Ces négociations attirent tout particulièrement l'attention du monde entier, cela pour des raisons évidentes. L'enjeu est très grand.

107. Depuis le début de ces négociations, l'Union soviétique a cherché avec un esprit de suite à parvenir à une entente mutuellement acceptable. Si ces négociations prennent aussi longtemps, ce n'est pas nous qui en sommes responsables. Mais je ne veux pas développer ici ce sujet.

108. On peut dire que bien des difficultés ont été surmontées au cours de négociations. Il existe, d'après nous, des possibilités de résoudre aussi les questions en suspens. Oui, elles existent objectivement. Nous partons de l'idée que, grâce à des efforts conjugués, il serait possible d'aboutir à un accord qui tiendrait compte de façon égale des intérêts de la sécurité des deux parties et qui servirait les intérêts universels de la consolidation de la paix.

109. Dès la signature de l'accord en voie d'élaboration, l'Union soviétique est disposée à passer aux pourparlers qui devraient aboutir — tous les facteurs nécessaires étant pris en considération — à une réduction substantielle, je dis bien une réduction, du niveau des armements stratégiques et qui devraient aboutir également à une nouvelle limitation de leur perfectionnement qualitatif.

110. Il semble qu'il y ait des raisons de compter sur un heureux aboutissement des pourparlers sur l'interdiction complète et générale des essais nucléaires. C'est justement dans cette voie vers le ralentissement de la course aux armements que les efforts de nombreux Etats se sont concentrés depuis plusieurs années. On connaît le rôle que joue notre pays à cet égard. Maintenant, il faut mener les choses jusqu'au bout, autrement dit il faut interdire les essais dans tous les milieux, y compris les essais souterrains.

111. En déblayant la voie menant vers un accord constructif, l'Union soviétique est allée au-devant de ses partenaires dans les négociations, les Etats-Unis et le Royaume-Uni, sur les questions qui suscitent les plus grandes difficultés. Nous avons consenti à ce que le contrôle soit effectué sur une base volontaire, qu'un moratoire soit établi en ce qui concerne les explosions nucléaires à des fins pacifiques et que le traité pertinent entre en vigueur même dans le cas où ce ne sont que l'URSS, les Etats-Unis et le Royaume-Uni qui en feraient partie au début et non pas les cinq puissances nucléaires.

112. Il importe non seulement d'assurer au plus vite la signature du traité mais il importe tout autant que l'exemple donné par les trois puissances se révèle efficace. Il est nécessaire de cesser complètement les essais

² Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément n° 27, vol. II, document CCD/559.

nucléaires, dans tous les milieux, et cela est valable pour tous ceux qui s'y livrent.

113. Il est indispensable de faire aboutir dans un proche avenir les négociations sur l'interdiction des armes chimiques. Un effort décisif, comme on dit, s'impose et nous lançons un appel en faveur de cet effort. Le problème du contrôle peut être résolu sur la base des moyens de vérification nationaux, complétés de procédures internationales soigneusement élaborées.

114. Il faut interdire également un autre type d'arme de destruction massive, les armes radiologiques. Il s'agit d'armes qui atteignent, on le sait, les organismes vivants par un rayonnement radio-actif d'origine non explosive. On peut dire que l'accord à ce sujet est proche : le projet de convention pertinent est en partie réglé. Là aussi, nous souhaitons que les efforts aboutissent le plus vite possible.

115. L'Union soviétique considère comme un aspect important et positif de la situation internationale actuelle le fait que les négociations en cours ne portent pas seulement sur les types d'armes de destruction massive mais aussi sur les forces armées et les armements de type classique.

116. C'est un fait que 80 p. 100 des dépenses mondiales à des fins militaires sont imputables aux armements classiques. Combien d'hommes sont tombés victimes, dans la période d'après guerre, de l'emploi de ces armes qualifiées de classiques mais qui possèdent à présent une terrible puissance meurtrière à cause d'une précision de tir inouïe et de leur capacité à dévaster de grands espaces.

117. Sous ce rapport, une grande importance s'attache aux négociations en cours à Vienne, qui traitent de la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale.

118. Dans cette région, les deux alliances militaires et politiques les plus puissantes s'affrontent. Mais c'est là aussi que s'est établie entre elles une égalité militaire approximative. Il est donc possible, grâce à des mesures concertées, de réduire le niveau de cet équilibre, sans le rompre pour autant au profit de qui que ce soit, sans porter préjudice à la sécurité de personne.

119. Voilà notre attitude à l'égard de ces négociations. Elle se manifeste dans le fait que, à la différence des pays de l'OTAN, nous n'augmentons pas depuis longtemps déjà nos forces armées en Europe centrale et nous n'avons pas l'intention de les augmenter à l'avenir, ne serait-ce que d'un soldat ou d'un seul char. Notre attitude se manifeste aussi dans le désir de faire tout notre possible pour trouver ici des solutions mutuellement acceptables. Mais tout ne dépend pas de nous, loin de là.

120. Nous continuons d'espérer l'heureux aboutissement des négociations; nous continuons d'espérer que l'autre partie renoncera au désir de s'assurer des avantages unilatéraux et de modifier le rapport des forces. La détente militaire sur le continent européen peut et doit être considérablement avancée.

121. Les négociations sur la limitation et la réduction ultérieure des activités militaires dans l'océan Indien

sont actuellement en cours entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique. Mais il est évident que le succès de ces négociations n'intéresse pas seulement les participants directs, mais aussi de nombreux Etats riverains. On peut dire plus encore : un accord sur la limitation des armements dans une région aussi vaste aurait des effets notables sur la situation internationale dans son ensemble.

122. En attendant, il s'agit de "geler" à leur niveau actuel les activités militaires dans la région de l'océan Indien. Cela n'est évidemment qu'un début. Nous sommes disposés à chercher ensuite les moyens d'effectuer une réduction radicale de ces activités, y compris par le démantèlement des bases militaires étrangères. Ainsi, l'idée de faire de l'océan Indien une zone de paix, idée avancée par les Etats riverains et qui a reçu le soutien de la majorité des pays membres des Nations Unies, revêtirait une forme plus réelle.

123. Comme vous le voyez, les négociations concernant divers aspects du désarmement comportent un vaste éventail de problèmes. Je voudrais évoquer également les consultations soviéto-américaines sur la limitation des échanges internationaux et du transfert des armements de type classique. Il s'agit là, bien entendu, d'un problème d'actualité. Mais sa solution doit avoir pour base une approche politique sans équivoque. Il ne faut pas traiter de la même manière l'agresseur et la victime de l'agression. Il ne faut pas que soient lésés les droits des peuples qui mènent une lutte légitime pour se libérer de l'oppression coloniale et raciste.

124. Un moyen important de faire cesser la course aux armements consiste à renforcer les traités et les accords internationaux en vigueur en matière de désarmement.

125. En effet, il est permis de se demander pourquoi près du tiers des Etats Membres des Nations Unies n'ont pas encore adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires? Pourquoi le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau³ est-il privé de la participation de près du tiers des Etats Membres des Nations Unies et pourquoi la convention sur l'interdiction des armes bactériologiques⁴ et le traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol [résolution 2660 (XXV), annexe] restent-ils privés de l'adhésion de plus de la moitié des Membres de notre Organisation? Il est impossible de qualifier de normale une situation semblable.

126. C'est justement ici que l'on a besoin non pas de dissertations générales sur l'utilité du désarmement, mais d'un acte simple et clair : l'adhésion aux traités et accords existants. Il n'y a pas, à cet égard, de prétexte convaincant.

127. Nous espérons que la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ap-

³Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 480, n° 6964, p. 43.

⁴Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [résolution 2826 (XXVI), annexe].

portera une contribution efficace et lancera aux Etats un appel énergique pour qu'ils contribuent au renforcement des traités internationaux en vigueur.

128. En conclusion, je voudrais m'arrêter à une autre mesure pratique dont la réalisation est capable de faire baisser la courbe de la course aux armements, libérant en même temps des ressources supplémentaires pour les besoins du développement. Il s'agit de la réduction des budgets militaires des Etats. Ce n'est pas là un problème nouveau pour les Nations Unies. Mais sa solution reste au point mort, malgré les résolutions déjà adoptées.

129. L'Union soviétique lance une initiative en vue de débloquer la situation. Nous proposons que les Etats qui disposent de grands potentiels économiques et militaires et, avant tout, les pays membres permanents du Conseil de sécurité, se mettent d'accord sur la réduction des budgets militaires de chacun d'eux, non pas en pourcentage, mais en chiffres absolus. Bien entendu, l'idée qu'une partie du montant ainsi déterminé serait affectée aux besoins des pays en voie de développement reste en vigueur. Autrement dit, si cela peut faire avancer les choses, nous sommes prêts, avec les autres, à réduire notre budget militaire sur une base semblable.

130. Telle est, dans ses grandes lignes, l'attitude de notre pays à l'égard du problème de la course aux armements et du désarmement. Telle est l'essence du document intitulé "Moyens pratiques d'arrêter la course aux armements : propositions de l'Union soviétique", que nous soumettons à l'examen de la session extraordinaire de l'Assemblée générale [A/S-10/AC.1/4].

131. L'Union soviétique s'inspire de l'idée que les mesures proposées sont d'une nécessité vitale pour arrêter la course aux armements. Elles peuvent mener à un véritable tournant dans la détente militaire, dans la diminution radicale du danger de guerre.

132. En même temps, toutes ces mesures se prêtent à une réalisation pratique. Ces mesures tiennent compte de l'équilibre des forces qui existe actuellement dans le monde. Leur mise en pratique ne conférerait à personne des avantages unilatéraux.

133. La session extraordinaire de l'Assemblée générale peut, tout en évitant les extrêmes, procéder à une analyse réaliste de l'état de choses en matière de désarmement dans le monde. Elle doit se prononcer sans ambiguïté sur les objectifs et les priorités en ce domaine et, forte de l'expérience collective des Etats, elle doit réaffirmer les positions fondamentales, bien pesées, à l'égard du problème du désarmement. Mais, pour ce faire, il faut que tous les participants manifestent un désir véritable d'œuvrer en faveur d'un monde de paix, auquel seraient épargnés les dangers de guerres et de conflits armés. Aujourd'hui, la responsabilité de chaque pays — littéralement de chaque pays — pour le présent et l'avenir des peuples est trop grande pour que ceux-ci puissent rester à l'écart d'une coopération loyale pour la solution de cette tâche véritablement historique qu'est la tâche du désarmement.

134. Plus concret sera le programme d'action en matière de désarmement qu'élaborera la présente session, plus nettes et plus précises en seront les décisions,

plus important sera son effet salubre. Il est évident que ces décisions prendront la forme de recommandations, mais ce seront des recommandations en faveur de la paix et contre le danger de guerre.

135. L'Union soviétique, et elle n'est pas seule, se prononce pour la convocation d'une rencontre qui pourrait d'emblée adopter des décisions efficaces, engageant réellement tous les Etats : la conférence mondiale du désarmement. Le succès de la session extraordinaire devra en faciliter la convocation. Ceci veut dire qu'il convient de réfléchir sérieusement aux dates précises et proches de la tenue de cette conférence mondiale.

136. Je voudrais dire deux mots sur une question qui figure également à l'ordre du jour de la présente session extraordinaire. Il s'agit du mécanisme international de négociation sur le désarmement. Nous sommes persuadés qu'à cet égard il faut agir avec beaucoup de précautions. Il est facile de démolir les mécanismes réglés. Mais cela serait-il profitable à la cause du désarmement ? Cela ne ferait-il pas le jeu de ceux qui, en fait, n'aspirent pas au désarmement ?

137. Nous ne voyons pas la nécessité de renoncer aux voies de négociation existantes ou de procéder à une restructuration radicale. En revanche, il est vrai que le rendement des organes déjà en place doit être augmenté. Nous sommes en faveur de cette idée. En effet, tout mécanisme, tout organe auxiliaire et son fonctionnement ne peut qu'être le reflet de la politique des Etats qui y sont représentés. Le changement de noms ou d'étiquettes de ces organes ne peut produire grand effet.

138. L'Union soviétique fera tout son possible pour que les décisions de la session extraordinaire de l'Assemblée générale ainsi que le document qu'elle adoptera indiquent vraiment aux Etats la voie à suivre pour arriver à une solution radicale du problème du désarmement jusqu'au désarmement général et complet, jusqu'à l'élimination des bases matérielles de la guerre. Il va de soi que, comme toujours, nous examinerons avec le plus grand soin toute proposition constructive qui sera présentée ici dans ce sens.

139. Aussi bien dans l'enceinte des Nations Unies qu'en dehors nous sommes prêts à coopérer dans un esprit constructif avec tous ceux qui s'efforcent réellement de réaliser le désarmement. Il existe, en particulier, un terrain naturel et organique pour la coopération entre les pays socialistes et les Etats non alignés, qui apportent une contribution importante à la cause du renforcement de la sécurité internationale, de la liberté et de l'indépendance des peuples.

140. Les pays socialistes, unis par les objectifs et les idéaux communs, tant dans le domaine de la politique intérieure que dans celui de leurs activités internationales, continueront à mettre dans la balance tout leur poids, tout leur prestige en faveur de la paix.

141. Il serait souhaitable que les appels solennels à la paix et la condamnation de la guerre qui se font entendre du haut de cette tribune parviennent jusqu'aux coins les plus éloignés du monde pour le remuer à un point tel que les voix des avocats de la course aux armements, revêtus de l'uniforme militaire ou non, soient étouffées.

par la voix puissante des peuples qui aspirent à vivre dans des conditions de paix durable et de sécurité garantie.

142. M. MONTES (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, il est particulièrement agréable à ma délégation d'intervenir dans ce débat général sous votre efficace et judicieuse direction. Tout au long des trois dernières sessions, vous avez donné plus d'une preuve de votre habileté et de votre compétence pour diriger les délibérations de l'Assemblée générale et pour mener à bien les questions délicates qui se posaient à elle.

143. En associant la reconnaissance de l'Argentine aux nombreux témoignages de gratitude qui vous ont été adressés, je voudrais aussi vous redire notre confiance. Nous sommes certains qu'au cours de cette occasion très importante pour faire avancer la cause du désarmement, grâce à vos efforts renouvelés, nous pourrions faire aboutir les travaux ardues qui nous attendent.

144. Il est d'heureux augure que le Président de l'Assemblée soit le citoyen d'un pays qui s'est distingué par une attitude digne dans le domaine du désarmement, qui y a apporté des idées politiques indépendantes et constructives, entre autre son appui décisif à l'initiative du groupe des pays non alignés de convoquer la présente session.

145. Il n'est pas exagéré d'affirmer que la session extraordinaire qui vient de s'ouvrir pourrait constituer un jalon historique. Pour la première fois depuis qu'elles existent, les Nations Unies ont décidé de consacrer leur attention exclusivement à l'examen de tous les aspects que pose le problème du désarmement. Pour la première fois, cette instance à vocation universelle a rassemblé des hommes politiques d'un échelon élevé, s'assurant même la participation prestigieuse de nombreux chefs d'Etat et de gouvernement, à seule fin d'évaluer à fond la grave situation que crée la course aux armements, de jeter les bases permettant de faire avancer les négociations pour arrêter cette course et amorcer un processus de véritable désarmement, ainsi que d'examiner la contribution essentielle que le désarmement peut représenter pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que pour le développement. C'est également la première fois qu'une réunion importante dans ce domaine a été préparée de manière aussi complète, minutieuse et avec tout le temps voulu.

146. En d'autres termes, nous nous trouvons face à un ensemble d'éléments positifs qui pourraient bien marquer l'aube d'une étape riche de promesses sur la voie complexe et difficile qu'il nous faudra franchir pour parvenir à l'objectif final du désarmement général et complet, assorti d'un contrôle international strict et efficace.

147. Le moment n'est pas venu de susciter de faux espoirs en méconnaissant les réalités que nous avons le devoir de respecter. Mais nous ne pouvons pas accepter non plus qu'on invoque ces réalités pour nourrir un scepticisme qui nous paralyserait et qui refuserait d'avancer toute possibilité de changement.

148. Pour le désarmement, comme pour toute autre entreprise humaine, il n'y a pas d'obstacles infranchissables lorsqu'on veut décider de les surmonter, et surtout lorsqu'il y va de la survie physique de l'humanité et de notre civilisation. Il ne s'agit donc pas d'une alternative politique, mais d'un impératif moral auquel nous ne saurions nous soustraire.

149. L'occasion nous paraît propice pour marquer un arrêt de réflexion. La décennie consacrée au désarmement par l'Assemblée générale elle-même est sur le point de se terminer sans qu'aucune des attentes justifiées de l'opinion publique que cet événement avait suscitées dans le monde n'ait encore été satisfaite. Au contraire, la course aux armements se poursuit à un rythme toujours plus accéléré et l'on en arrive à un extrême inconcevable, tant du point de vue de la quantité et du point de vue du pouvoir destructeur et du danger des armements que du point de vue des ressources croissantes consacrées à leur production.

150. Lorsque les statistiques nous indiquent que l'on dépense dans le monde plus d'un milliard de dollars par jour pour les armes et que les perspectives immédiates semblent annoncer plutôt une augmentation sensible de ces sommes, point n'est besoin d'une imagination débordante pour apprécier la gravité de la situation. Les arsenaux nucléaires sont 8 millions de fois plus puissants à l'heure actuelle que ceux qui ont servi à raser Hiroshima et Nagasaki en 1945. En d'autres termes, ces arsenaux permettraient d'anéantir plus de 12 milliards d'êtres humains, soit approximativement quatre fois la population du monde.

151. Les superpuissances à elles seules détiennent le privilège contestable de pouvoir se détruire mutuellement plusieurs fois et, en passant, d'anéantir tout vestige de vie sur la planète.

152. Cela signifie que, dans un conflit nucléaire généralisé qui opposerait les deux superpuissances, aucune nation ne pourrait se proclamer neutre et aucun peuple innocent ne pourrait rester spectateur passif : tous, sans exception, bon gré mal gré, seraient appelés à jouer leur rôle dans l'holocauste et à en subir les conséquences.

153. C'est précisément ce destin commun qui attendrait l'humanité au cas non hypothétique où une guerre nucléaire aurait lieu, et c'est ce destin qui crée entre tous les peuples un facteur d'interdépendance rendant indispensable la participation de tous aux efforts tendant à limiter la course aux armements et à introduire un minimum acceptable de sécurité dans les relations internationales.

154. Le désarmement doit donc être une tâche conjointe. Il va de soi qu'une responsabilité beaucoup plus grande revient aux Etats qui ont le monopole des armes nucléaires et, partant, la capacité de destruction totale.

155. Toute tentative arbitraire de faire passer cette responsabilité à l'énorme majorité des pays qui ne disposent que du minimum compatible avec les besoins de leur défense ne pourrait être interprétée que comme un subterfuge pour mettre en avant les questions secon-

daires du désarmement et éluder toutes les mesures concrètes en matière nucléaire.

156. Nous sommes pleinement conscients des difficultés de toutes sortes que présente l'élimination complète des armements nucléaires. Cependant, nous estimons qu'il est urgent d'avancer d'une façon concrète sur cette voie. La fixation de limites au niveau de dissuasion — d'ailleurs très élevées — ne suffit pas. Il faudra, le plus tôt possible, réduire d'une façon progressive et équilibrée, mais effective, toutes ces armes.

157. La réaffirmation catégorique de la priorité à donner aux armes nucléaires, si souvent proclamée dans les résolutions de l'Assemblée générale, ne signifie pas non plus que doit être oubliée la nécessité d'accorder une attention égale et simultanée aux autres systèmes d'armes.

158. A cet égard, la délégation argentine regrette que, malgré les négociations en cours, le projet de traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires ne soit toujours pas prêt. Nous voulons croire que cela tient à l'intention louable d'examiner toutes les conditions nécessaires pour obtenir l'adhésion de toutes les puissances possédant ces armes et pour empêcher aussi la prolifération verticale.

159. De même, nous aurions aussi aimé voir un projet concernant les armes chimiques. Une fois de plus, nous tenons à exprimer l'espoir qu'après des travaux aussi approfondis et prolongés l'interdiction sera complète et non plus partielle et que nous éviterons ainsi que se répètent des erreurs qui se sont produites en ce qui concerne d'autres instruments et qui ont réduit le nombre des signataires.

160. Dans le même ordre d'idées, la délégation argentine estime que la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale devra parvenir à un accord pour favoriser sans retard les négociations tendant à prévenir la mise au point de nouvelles catégories d'armes de destruction massive ainsi qu'à interdire celles qui causent des souffrances inutiles ou qui frappent sans discrimination.

161. Le document final qui sera soumis à notre approbation, dans la partie correspondante au programme d'action, devra être clair sur ce point.

162. Je voudrais maintenant aborder une question dont on débat de plus en plus intensivement au sein des diverses instances internationales : je veux parler de la prolifération des armes nucléaires. Notre position à cet égard a été exposée plus d'une fois, mais je voudrais saisir l'occasion pour la rappeler, avec toute la précision voulue, du haut de cette tribune.

163. Mon gouvernement s'associe pleinement à l'objectif qui est d'éviter la diffusion de ces armes. L'Argentine est préoccupée, certes, par les risques inéluctables que comporte la prolifération ; mais qui plus est, elle est opposée aux armes nucléaires elles-mêmes, où qu'elles soient, et quels qu'en soient les détenteurs. Il n'y a pas l'ombre d'un doute que ces armes doivent être éliminées complètement, à tout jamais et dans les meilleurs délais possibles.

164. Au moment d'exposer notre position, nous croyons devoir ajouter avec la même netteté que le danger de prolifération horizontale est étroitement lié

au danger, plus grave et plus immédiat, que représente la prolifération verticale constante. Nous ne parvenons pas à comprendre le critère sélectif de ceux qui manifestent une permanente inquiétude dans la prolifération horizontale tout en continuant à fabriquer des engins nucléaires toujours plus sophistiqués et dévastateurs, et en refusant avec obstination d'en réduire le nombre ou d'amorcer une bonne fois pour toutes le désarmement nucléaire.

165. Nous avons déjà eu l'occasion de dire aussi qu'il ne faut pas confondre la fin avec les moyens. La fin, qui est la non-prolifération des armements nucléaires horizontale ou verticale, appelle le soutien sans restriction de toute la communauté internationale. Le moyen, de l'avis du Gouvernement argentin, n'est pas le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

166. Nous respectons les raisons qui ont conduit de nombreux pays à adhérer au Traité, qui les ont obligés à accepter des limitations à leur souveraineté, convaincus qu'ils étaient que telle était bien la seule manière d'éviter la menace nucléaire et d'assurer à leurs peuples les avantages de l'utilisation pacifique de cette technique.

167. De notre côté, nous avons rejeté le Traité dès le début, car il exerce une nette discrimination et, pour la première fois dans l'histoire, justifie la division du monde en deux catégories de pays, ceux qui peuvent se permettre d'avoir du matériel nucléaire et ceux qui sont soumis à des restrictions dans ce domaine.

168. En outre, nous étions persuadés que ce traité ne pourrait pas être appliqué, parce qu'il n'imposait pas aux puissances dotées d'armes nucléaires des obligations impératives de désarmement dans ce domaine, c'est-à-dire l'élimination de la prolifération verticale en tant que contrepartie acceptable pour prévenir la prolifération horizontale.

169. Nous devons malheureusement constater que les faits nous ont donné raison. Le Traité n'a pas marqué seulement une discrimination dans sa conception, mais aussi dans son application. En 1968, année où il a été ouvert à la signature des Etats, l'Union soviétique possédait 1 100 ogives nucléaires stratégiques et les Etats-Unis 4 200. En 1977, soit sept ans après l'entrée en vigueur du Traité, les chiffres étaient respectivement de 4 000 et 8 500 ogives. Ainsi, au lieu d'avoir honoré l'engagement librement assumé de commencer de bonne foi le désarmement nucléaire, les Etats parties au Traité ont continué d'intensifier la course aux armements.

170. D'un autre côté, les promesses d'assistance technique au développement nucléaire à des fins pacifiques n'ont pas non plus donné les résultats que l'on pouvait en espérer, ainsi qu'il ressort des documents de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui a eu lieu en 1975⁵.

171. Malgré les graves lacunes que je viens de mentionner, la non-adhésion au Traité de la part d'un grand nombre de pays a suscité une méfiance injustifiée qui obscurcit les relations internationales et porte atteinte

⁵Voir NPT/CONF.35/I à III.

au droit indiscutable de tous les Etats d'utiliser au maximum les applications pacifiques de l'énergie atomique. Une série de mesures restrictives et discriminatoires qui, dans certains cas, faisaient abstraction des obligations contractuelles assumées formellement, a rendu difficiles les efforts que font bien des Etats, au prix de lourds sacrifices, pour diversifier leurs sources d'énergie.

172. Identifier arbitrairement l'emploi de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques à la possibilité présumée de la production d'armes nucléaires et, en conséquence, établir des limitations injustifiées au transfert de techniques et de données nucléaires reviendrait à vouloir perpétuer le monopole scientifique et technique d'une poignée d'Etats industrialisés au détriment direct des intérêts des pays en voie de développement. Cette situation est plus grave encore lorsqu'il s'agit de restrictions sur les techniques non proliférantes, restrictions qui déforment les idées maîtresses de la coopération internationale en la matière.

173. Au risque de nous répéter, nous déclarons que nous appuyerons sans restriction toute initiative juste tendant à empêcher toute prolifération; nous répétons également que nous continuerons de coopérer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique comme nous l'avons fait déjà pour la fixation et le respect des garanties. Mais nous exercerons avec la même fermeté notre droit inaliénable d'acquérir, de perfectionner et d'appliquer les progrès de la technique nucléaire pour le bien-être et le progrès du peuple argentin.

174. Mon pays est intervenu de manière active avec les autres républiques latino-américaines dans les négociations qui ont abouti à l'élaboration du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, plus généralement connu sous le nom de Traité de Tlatelolco. Ce traité a été ouvert à la signature en 1967; c'est au cours de la même année que l'Argentine y a adhéré, parce qu'elle estimait que cet instrument répondait pleinement à l'objectif qui est le nôtre, à savoir interdire l'acquisition, la production et le stockage des armes nucléaires dans la région et faire en sorte que les dispositions du traité soient respectées par les puissances continentales comme par les autres qui possèdent ces armes.

175. A la différence du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité de Tlatelolco ne reconnaît aucune catégorie de pays privilégiés. Tous les Etats frères d'Amérique latine sont placés sur un pied de stricte égalité s'agissant d'assumer les obligations définies au Traité. En créant une zone exempte d'armes nucléaires, le Traité représente une contribution authentique au désarmement nucléaire, tout en protégeant dûment le développement nucléaire à des fins pacifiques.

176. Il m'est agréable de dire ici que le Gouvernement de l'Argentine, en pleine conformité avec les principes qu'il défend, a entamé la procédure de ratification du Traité de Tlatelolco. Il espère ainsi que ce traité entrera pleinement en vigueur au fur et à mesure que d'autres puissances possédant des armes nucléaires y adhéreront.

177. Cette décision est une preuve de plus de l'esprit de paix et de concorde qui nous anime, ainsi que de notre volonté de ne pas refuser notre appui à l'idée de la

prévention de la dissémination des armes nucléaires, lorsque les mesures envisagées pour répondre à cette fin sont appropriées et équitables.

178. Pour prouver dans les faits notre adhésion à la cause du désarmement, notre gouvernement a également entamé la procédure de ratification de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, ainsi que du Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol, traités auxquels nous avons souscrit en 1972 et 1971 respectivement.

179. L'Argentine conçoit le désarmement comme l'entreprise commune de tous les Membres de cette organisation. Aucune pays qui se respecte et aspire à préserver son entité nationale ne peut manquer d'intervenir dans les décisions qui, directement ou indirectement, touchent aux intérêts vitaux de sa sécurité, de sa souveraineté et de son avenir en tant qu'Etat indépendant. C'est pourquoi nous estimons que les Nations Unies d'aujourd'hui, qui ont un caractère pratiquement universel, doivent exercer de manière plus active un rôle prépondérant dans le domaine du désarmement conformément au mandat même de la Charte.

180. Conformément à la Charte aussi, l'Assemblée générale, composée de 149 Etats Membres, est l'organe délibérant chargé d'adopter les principes, les règles et l'ordre de priorité des problèmes touchant au désarmement, et de suivre l'application des accords qui pourraient être conclus en vertu de ses recommandations.

181. La Première Commission de l'Assemblée générale pourrait être chargée de se consacrer exclusivement aux questions de désarmement au cours de ses réunions annuelles et de créer un organe subsidiaire auquel incomberait la tâche de préparer un programme général de désarmement.

182. L'Argentine considère avec intérêt les initiatives avancées dans ce sens. Elle est également en faveur de la convocation d'une deuxième session extraordinaire d'ici trois à quatre ans, afin de passer en revue et d'évaluer l'application de tous les points dont nous pourrions convenir au cours de la présente session et de réfléchir également aux progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce programme.

183. Ces activités sont des activités normales d'un organe délibérant où sont représentés tous les Etats qui peuvent ainsi faire connaître leur position et contribuer à indiquer le sentiment général de la communauté des nations. Manifestement, cependant, aucune mesure efficace de désarmement ne saurait être imposée à la majorité. Chacune de ces mesures appelle un processus préalable de négociations, toujours lent et détaillé étant donné la complexité des questions, processus qui envisagerait les divers intérêts en jeu dans le cadre d'un équilibre approprié de droits et d'obligations ainsi que d'un système de vérification efficace.

184. Toute mesure concrète suppose aussi la participation aux négociations de tous les Etats qui disposent

d'un potentiel militaire et dont l'acceptation est indispensable si nous voulons mettre ces mesures en œuvre. Ai-je besoin de dire que ce critère s'applique d'autant plus au désarmement nucléaire? On ne saurait imaginer sérieusement que les puissances nucléaires adhèrent à des instruments élaborés par les autres sans qu'elles soient intervenues dans les négociations ou que leurs aspirations aient été prises en considération. Des mesures élaborées dans ces conditions seraient vouées à l'échec ou auraient tout au plus des effets partiels, ce qui, sur le plan du désarmement nucléaire, ne présente aucune garantie.

185. Voilà aussi ce qui m'amène à formuler quelques réflexions sur les mécanismes de négociations du désarmement. L'Argentine a le privilège de faire partie de l'organisme de négociations par excellence, la Conférence du Comité du désarmement qui siège à Genève. Depuis que l'Argentine en fait partie, depuis 1969, elle lui a apporté son concours résolu en s'efforçant de faire en sorte que la Conférence s'acquitte de sa mission, qui est d'élaborer des accords véritables de désarmement sans se contenter de mesures dites collatérales de non-armement.

186. Il nous a semblé qu'une coopération loyale dans le cadre des objectifs de la Conférence nous amenait naturellement à formuler des critiques constructives pour en améliorer le fonctionnement. Nous avons donc déjà eu l'occasion de dire que la Conférence disposait des éléments fondamentaux nécessaires pour faire un travail utile, mais nous avons dit avec la même franchise nos doutes sur la portée des instruments qu'elle a négociés en l'absence de la France et de la République populaire de Chine.

187. Voilà plusieurs années que nous disons à cet égard que la Conférence doit renoncer à celles de ses caractéristiques qui ont empêché l'accès de ces deux puissances nucléaires, étant donné que personne ne peut être amené à faire partie d'un organisme qui ne lui paraît pas satisfaisant. Dans sa note au Secrétaire général, en date du 11 mai 1977, la délégation argentine avait proposé que l'Assemblée générale examine, lors de la session extraordinaire, "la possibilité d'améliorer la structure et les règles de travail de la Conférence du Comité du désarmement. A cet égard, il faudrait réviser la composition de la Conférence du Comité du désarmement, accorder la qualité de membre de droit à tous les Etats dotés d'armes nucléaires et modifier sans tarder le système actuel des coprésidents." [Voir A/S-10/1, vol. III, document A/AC.187/48.]

188. Dans les initiatives très intéressantes présentées par la France au Comité préparatoire et étudiées avec soin et enthousiasme par l'Argentine, nous trouvons celles qui tendent à remplacer la Conférence par un organe de négociation nouveau rattaché de plus près aux Nations Unies [*ibid.*, vol. VI, document A/AC.187/105]. Pour nous, cette proposition française fait apparaître d'abord un changement encourageant d'attitude, et elle présente aussi des éléments communs avec les inquiétudes analogues d'autres pays, inquiétudes qui avaient notamment été exprimées dans le dernier docu-

ment du groupe des 15 à la Conférence⁶. C'est pourquoi nous sommes persuadés qu'au cours de la présente session extraordinaire nous devrions pouvoir négocier une entente qui rapprocherait les points de vue et permettrait à la France d'entrer dans un organisme de négociation.

189. Nous espérons sincèrement que la République populaire de Chine prendra une attitude analogue, étant donné que sa participation donnerait incontestablement un nouvel élan et un nouveau sens aux négociations sur le désarmement.

190. Nous estimons aussi que la suggestion française tendant à créer une agence de contrôle par satellite, sous la juridiction des Nations Unies et sous contrôle international, marque un progrès notable dans la vérification pour le désarmement et devrait donc être analysée ici même en vue de la mettre en œuvre dans l'immédiat.

191. Dans la quatrième partie du projet de document final préparé par le Comité préparatoire [*ibid.*, vol. I], l'Assemblée trouvera un ensemble d'options proposées pour les mécanismes de négociation du désarmement. A notre avis, ces options ne sont pas inconciliables et, avec un minimum de souplesse et d'esprit de compromis, ces positions pourront être unifiées. Nous avons le devoir inéluctable de parvenir à un consensus à cet égard, parce qu'il est, pour l'avenir du désarmement, aussi important d'avoir la volonté politique des Etats que des structures et des méthodes bien faites pour permettre des négociations impartiales sur les accords pertinents.

192. Je voudrais maintenant dire quelques mots sur les travaux du Comité préparatoire de la session extraordinaire. Mon pays a eu l'honneur insigne de voir un citoyen argentin élu à l'unanimité à la présidence des délibérations du Comité préparatoire de cette session. Mon gouvernement, tout en se réjouissant de cette désignation, n'a pas oublié la difficulté de la tâche et la nécessité de contribuer à l'exécution par le Comité de son mandat d'une manière constructive avec toutes les garanties voulues d'impartialité dans ses travaux. Il ne m'appartient certes pas de me prononcer sur la présidence de M. Carlos Ortiz de Rozas. En revanche, je tiens à dire ici publiquement que la délégation argentine est satisfaite de la manière efficace, positive et harmonieuse dont le Comité s'est acquitté de la tâche qui lui avait été confiée par l'Assemblée. Grâce à la coopération résolue de tous les membres et du Secrétariat, il a été possible d'établir un climat de franche coopération permettant l'adoption de toutes les décisions par consensus et la bonne préparation de la présente session.

193. Il est certain qu'il y a encore des divergences sensibles dans certaines parties du projet de document final, mais il est incontestable qu'au niveau du Comité préparatoire celui-ci a été le plus loin qu'il pouvait. Résoudre les questions encore pendantes, voilà le problème qui se pose maintenant à l'Assemblée. Je suis certain qu'au cours des semaines à venir nous trouverons les solutions voulues à ces problèmes.

⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément n° 27, vol. II, document CCD/563.

194. La conjoncture actuelle des relations internationales est particulièrement fragile. Le soulagement que nous avons éprouvé à voir s'atténuer les tensions politiques ces dernières années a été soumis à dure épreuve avec l'apparition de nouveaux foyers de conflit armé. Il y a aussi des méthodes indirectes et plus subtiles d'agression qui encouragent la violence et le terrorisme en vue de profiter des désirs de domination qui existent dans certains pays. Cet état de choses est inquiétant car, s'il devait durer, il contribuerait inévitablement à raviver les soupçons et les antagonismes latents qui pourraient relancer encore l'armement.

195. Ainsi donc, si notre aspiration collective est véritablement le désarmement, avec les principes, les priorités et les mesures que nous pourrions adopter, nous devrions, dans les faits, et pas seulement dans les mots, trouver des politiques tendant à renforcer la paix, la sécurité et la confiance entre les nations. C'est là la seule manière de donner un contenu réel et un avenir à cette première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

196. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne. J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à Son Excellence M. Helmut Schmidt, chancelier de la République fédérale d'Allemagne, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

197. M. SCHMIDT (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur tout particulier que de prendre la parole devant cette auguste Assemblée, aujourd'hui, sous votre présidence éminente. Nos pays entretiennent des relations amicales et cordiales et nous sommes heureux de vous voir diriger, pour la troisième fois déjà cette année, les importants travaux de l'Assemblée générale. Ma délégation est donc certaine que l'actuelle session extraordinaire parviendra à des fins satisfaisantes et acceptables pour tous.

[L'orateur poursuit en allemand⁷]

198. Au nom de mon pays et de son peuple, je tiens à déclarer que nous désirons — et nous faisons tout ce qui dépend de nous pour que ce désir se réalise — que les nations du monde trouvent la voie d'une paix durable. Nous souhaitons sincèrement la paix, car nous avons l'expérience de deux guerres mondiales qui ont fait des millions de victimes. Nous voulons cette paix, parce que nous sommes directement affectés par le fait que de vastes régions du monde souffrent de conflits militaires.

199. La République fédérale d'Allemagne se félicite du fait que les Nations Unies aient convoqué cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui rend le monde plus conscient des dangers de la course aux armements. Nous avons soutenu dès le début l'initiative des pays non alignés. Les Nations Unies intensifient donc les efforts faits pour réaliser le désarmement et le

contrôle des armements, questions qui sont à l'ordre du jour de l'Organisation depuis 32 ans.

200. Je parle au nom d'un pays qui ne peut ni ne veut poursuivre une politique de grande puissance. Nous sommes toutefois conscients de notre part de responsabilités à l'égard de la paix. Les traités que nous avons conclus montrent de bien des manières et sous une force contraignante en droit international notre renonciation à la force, et c'est bien la voie que nous suivrons.

201. Depuis l'invention des armes nucléaires, l'humanité a connu une ère nouvelle qui diffère fondamentalement de toutes les époques précédentes. La révolution de stratégies militaires due aux armements nucléaires a créé des conditions nouvelles de guerre et de paix. Tous les conflits entre Etats ou alliances dotés d'armes nucléaires entraînent donc un risque qui n'a pas son équivalent dans l'histoire, et ce risque n'est pas non plus limité aux parties au conflit : il menace leurs voisins et des continents entiers et, dans le cas extrême d'une guerre mondiale menée avec des moyens nucléaires de destruction massive, c'est la planète tout entière qui sera atteinte, avec vraisemblablement des conséquences catastrophiques pour plusieurs générations.

202. Depuis, nous vivons dans un système de dissuasion nucléaire mutuelle entre les superpuissances. Trente-cinq ans de paix nucléaire n'apportent cependant pas de réponse définitive à la question de savoir comment on peut réaliser la paix sans crainte. Il est encore trop tôt pour que nous puissions déjà tirer des conclusions de signification historique. Cependant, la paix armée depuis 1945 se poursuit en une époque qui a abondé en divergences et conflits d'intérêts profonds entre ceux qui détiennent la puissance nucléaire. Les efforts faits depuis la deuxième guerre mondiale pour réaliser le désarmement et le contrôle des armements, commencés par le plan Baruch, n'ont cependant pas répondu aux premiers espoirs des peuples. Toutefois, quelques résultats importants ont été obtenus en ce qui concerne l'interdiction partielle des essais nucléaires, la non-prolifération des armes nucléaires et la limitation des armes nucléaires stratégiques. La Décennie du désarmement proclamée par les Nations Unies au début de la présente décennie [*résolution 2602 E (XXIV)*] n'a pas été sans s'accompagner de résultats positifs. Par contre, les résultats des efforts destinés à réduire les forces et armements classiques restent décevants.

203. En dehors du système de dissuasion et des alliances protégées par les armes nucléaires, les conflits politiques, depuis 1945, ont abouti à un certain nombre de guerres nouvelles dans bien des parties du monde, menées au moyen d'armes modernes non nucléaires à grande puissance de destruction. Dans l'intérêt de la paix, il nous faut aujourd'hui une association politique générale en faveur de la sécurité. Ce sera là le seul moyen de mettre en mouvement un processus de limitation et de réduction authentiques des armements. A ce point, je voudrais rendre hommage au président Carter pour l'énergie et la force de conviction avec lesquelles il favorise ce processus.

⁷La version anglaise de cette partie de la déclaration a été communiquée par la délégation.

204. La conception d'une paix plus stable se compose, me semble-t-il, de quatre éléments : tout d'abord, une politique d'équilibre politique, stratégique et militaire; en deuxième lieu, une politique de détente, une politique consistant à endiguer les conflits et à concilier les intérêts; en troisième lieu, la capacité de venir à bout des crises; en quatrième lieu, la possibilité de prévoir et évaluer le comportement militaire et politique.

205. Nous savons cependant d'expérience que, dans un monde où règnent la méfiance et les conflits radicaux, il n'y a pas de recette simple et rapide qui permette d'établir ces quatre éléments fondamentaux de solidarité pour établir la sécurité sur une base stable. Le désarmement ne peut venir que là où règne la confiance, et la confiance ne s'épanouira que là où règne la sécurité.

206. Une politique de sécurité en tant que politique de paix doit être aujourd'hui de portée mondiale pour s'accompagner de succès. Les événements du Moyen-Orient, de la Méditerranée orientale, de l'Afrique ou de l'Asie du Sud-Est nous affectent tous parce qu'ils entraînent et risquent même de menacer gravement le processus de détente et de confiance mutuelle qui s'affirme lentement.

207. Il ne suffit pas de consacrer notre attention exclusivement aux armements nucléaires. Les accords mondiaux entre les puissances nucléaires elles-mêmes ne peuvent empêcher qu'éclatent des guerres de type classique sur le plan régional. Or, ces guerres peuvent s'étendre et aboutir à un conflit entre les grandes puissances. L'interdiction de l'emploi ou de la menace de l'emploi de la force, proclamée par la Charte des Nations Unies, doit donc s'appliquer à toutes les armes, classiques et nucléaires. Celui qui est le premier à prendre les armes, de quelque type que ce soit, celui qui le premier recourt ou menace de recourir à l'attaque militaire viole cette interdiction. Je le répète : cette interdiction est générale; ou bien elle s'applique totalement ou bien elle ne s'applique pas du tout. Ceux qui cherchent à limiter cette interdiction en s'interdisant seulement de recourir les premiers à certaines armes doivent se demander s'ils jugeraient moins frappée d'interdiction une attaque lancée par d'autres armes. Un pays qui est menacé par un voisin fortement armé d'armes classiques doit-il être moins protégé que d'autres par l'interdiction du recours à la force?

208. Les accords régionaux portant sur les forces et les armements de type classique doivent donc être recherchés sur un pied d'égalité et en même temps que les efforts destinés à limiter les armements nucléaires, et ce non seulement en Europe, chez nous, mais dans toutes les régions.

209. L'équilibre dont je parlais tout à l'heure me semble être un principe primordial qui doit régir tous les efforts de contrôle des armes et de désarmement. En effet, tant qu'un gouvernement mondial avec une force de police mondiale et le monopole des armes semblera utopique, la stabilisation de l'équilibre restera notre tâche principale. L'équilibre est aujourd'hui un élément indispensable d'une stratégie pour sauvegarder la paix.

210. S'ils ne tendent pas à établir un équilibre stable, les efforts destinés à parvenir à un accord sur la limitation des armements ont peu de chances de connaître un succès durable. La limitation des armements doit donc servir à créer un équilibre stable entre les forces à un niveau moins élevé.

211. Bien que les progrès vers la limitation des armements aient été à ce jour modestes, ils ont eu au moins un résultat stratégique important : les super-puissances ont redéfini les besoins de leur propre sécurité. Elles ne voient plus dans la croissance unilatérale de la puissance nucléaire une augmentation automatique de leur propre sécurité, et j'estime qu'il y a là un progrès de première importance.

212. Il y aura insécurité si l'une des parties expose un adversaire en puissance à une incertitude croissante. Le souci dû à une infériorité accrue ou à des impondérables, à la peur ou à une erreur de calcul politique pourrait pousser un Etat qui, à tort ou à raison, se sentirait inférieur, à s'abandonner à la panique et à agir de manière irrationnelle. Plus la conscience de ce risque s'étendra, encourageant les gouvernements à tirer les conclusions appropriées dans le domaine des armements, plus il sera possible de faire reconnaître le principe de l'équilibre des forces, ce qui est nécessaire.

213. L'équilibre n'est pas une tâche passagère, c'est une tâche continue. Le changement économique et social peut, lui aussi, faire naître l'instabilité et, par conséquent, engendrer de nouveaux dangers. C'est là un aspect qu'il ne faut pas négliger.

214. L'équilibre militaire n'a pas nécessairement à prendre la forme d'une identité arithmétique absolue de tous les types de forces armées et d'armements. Mais il convient d'établir une parité générale du point de vue de la sécurité, et cela, les intéressés doivent aussi le comprendre et l'accepter psychologiquement.

215. Une politique d'équilibre ne peut absolument pas être limitée au domaine militaire. Il convient plutôt de rechercher l'équilibre dans la politique étrangère et dans les domaines économique et social pour assurer la paix, que ce soit à l'intérieur de nos pays ou entre les Etats.

216. Une politique féconde de détente et l'endiguement des conflits politiques ou bien présupposent un équilibre considérable du point de vue de la politique de sécurité ou, tout au moins, s'accompagnent de l'établissement de cet équilibre.

217. En Europe, nous avons appris qu'il existait un lien très étroit entre la sécurité militaire et la détente. Depuis que l'alliance occidentale a formulé, il y a 10 ans, sa stratégie de défense et de détente dans le rapport Harmel^a, il y a eu des résultats encourageants sur la voie de la détente en Europe.

218. Sur cette base, la Ostpolitik allemande a, depuis 1969, fondamentalement amélioré les rapports entre la République fédérale d'Allemagne et ses voisins de l'Est en un processus de normalisation et de réconciliation. Il

^aRapport sur les futures tâches de l'Alliance, approuvé à la première session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord, tenue à Bruxelles les 13 et 14 décembre 1967.

a été également possible de stabiliser la situation à Berlin et autour de cette ville.

219. Ces efforts en vue de réduire les conflits politiques doivent être intensifiés et étendus à d'autres régions. La crainte que, dans chaque cas, l'autre partie souhaite la limitation des armements uniquement pour acquérir des avantages politiques ne peut être surmontée qu'au cours d'un long processus d'édification de confiance.

220. Même en présence d'une volonté mutuelle d'équilibre et de détente, des conflits aigus et imprévus peuvent susciter une situation de crise. Voilà pourquoi il est indispensable de pouvoir effectivement prévoir des solutions aux crises. Cela suppose avant tout que les communications entre les parties au conflit ne soient jamais interrompues. Les hommes d'Etat du monde doivent pouvoir se parler, s'écouter et, partant, se connaître.

221. Le contrôle des crises exige la volonté politique nécessaire pour, premièrement, éviter les provocations, deuxièmement, présenter des options d'une manière absolument claire, troisièmement, désamorcer les situations dangereuses en se montrant disposé à transiger et, quatrièmement, permettre aux intéressées de sauver la face.

222. L'histoire récente nous fournit plusieurs exemples de crises qui ont été contrôlées avec succès. Je songe, par exemple, à la crise de Berlin, en 1961, et à la crise de Cuba, en 1962.

223. Le contrôle de ces crises graves a eu, du reste, des effets à long terme. Cela a donné lieu à un processus permettant aux grandes puissances nucléaires de revoir leur attitude et de créer les bases psychologiques nécessaires à la politique de détente et au désarmement. Sans l'expérience acquise au cours de ces crises, qui avaient entraîné pour la première fois un affrontement direct des puissances nucléaires, le Traité sur l'interdiction partielle des essais³, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et les pourparlers sur la limitation des armes stratégiques auraient été difficilement réalisables. Le Traité de Tlatelolco, de 1967, doit également compter parmi ces accords. Je suis heureux que l'Union soviétique ait à son tour adhéré au Protocole II à ce traité.

224. Etant donné que même la politique de paix la plus fructueuse ne peut jamais éliminer complètement les conflits soudains, nous devons toujours, en améliorant constamment les moyens de faire face aux crises, assurer que les conflits n'échappent pas à notre contrôle.

225. Plus le comportement politique et militaire des intéressés se prêtera à des évaluations — je tiens à ajouter cela — moins grand sera le danger de crises aiguës. Et la condition essentielle à cette évaluation est d'agir avec franchise et au grand jour.

226. On pourrait grandement réduire la peur de surprises déplaisantes ou dangereuses en faisant preuve d'une plus grande franchise pour ce qui est de la capacité militaire et la production d'armements. Le fait que, dans l'intervalle, les données concrètes afférentes au potentiel militaire des deux parties se trouvent

révéloées dans les pourparlers sur la limitation des armes stratégiques et les négociations de Vienne représente un grand pas vers l'édification de la confiance réciproque.

227. La révélation de ces données par les intéressés permettra d'évaluer exactement les options militaires de l'autre partie et ses capacités.

228. Une base sûre de données pourrait faire naître ou renforcer la confiance qui permettrait par la suite une réduction vérifiée et équilibrée des dépenses militaires. La République fédérale d'Allemagne a apporté sa contribution au travail préparatoire entrepris par le Secrétaire général des Nations Unies en ce qui concerne la comparabilité et la révélation des budgets militaires.

229. Il faut également faire preuve de franchise pour ce qui est de l'observation des accords. Ainsi, le respect des exigences de la sécurité d'autrui renforce la sécurité de chaque pays. Mon pays a consenti, dans des traités importants, à faire preuve de franchise et à se prêter à l'inspection internationale. Cette conception, appuyée par notre peuple, reste notre politique.

230. Cependant, si le contrôle des armes devait donner lieu, au nom de la paix, à des abus pouvant engendrer une politique de puissance teintée d'hégémonie ou créer un système de classe et discriminatoire de droit international, il ne saurait être approuvé. Les efforts tendant à imposer des restrictions aux nations qui ne sont pas responsables de cet état de choses ne répondraient pas aux exigences de la paix.

231. L'élément de prédiction possible, nécessaire à la sécurité et à la paix, doit aller bien au-delà de la franchise concernant les capacités militaires. Il doit s'appliquer avant tout à la conception fondamentale et aux objectifs des stratégies politiques. Plus les autres Etats pourront prédire les événements à venir, moins grand sera le danger de surprise et, partant, plus grandes seront les perspectives de sécurité internationale. Quiconque agit de manière imprévisible fait nécessairement apparaître des risques.

232. Les accords qui ont suivi la première série de pourparlers sur la limitation des armes stratégiques ont constitué la première limitation effective des armes nucléaires. Cette limitation n'a été possible que parce que, grâce à l'existence des satellites, le problème de la vérification internationale a pu en l'occurrence être laissé de côté. En Allemagne, nous espérons que les accords de la deuxième série de pourparlers connaîtront bientôt un aboutissement favorable.

233. Dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires également, les deux grandes puissances se sont engagées expressément à réduire les armements nucléaires. Nous devons les prendre au mot.

234. Le Traité s'est nettement révélé utile pour ce qui est des armements nucléaires. Jusqu'à maintenant, il a dans l'ensemble freiné la prolifération géographique des armes nucléaires.

235. D'un autre côté, la politique de non-prolifération ne doit pas faire obstacle à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Pour de nombreux pays qui n'ont pas de sources suffisantes d'énergie la puissance

nucléaire est indispensable. Dans son article IV, le Traité confère aux Etats signataires l'assurance explicite en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Cette assurance du Traité a été le facteur déterminant de ratification de la part de notre parlement, et cette assurance doit être soutenue sans que rien n'en soit retranché.

236. L'utilisation croissante de l'énergie nucléaire exige cependant que soient renforcées les mesures internationales destinées à en empêcher les abus. Ceci est particulièrement vrai du plutonium. A cet effet, des améliorations effectives au régime actuel de non-prolifération doivent être étayées par un large consensus international. Ce traité — instrument important de la politique de non-prolifération — pourrait sinon se trouver en danger.

237. En adhérant au Traité, plus de 100 pays ont pris l'engagement internationalement contraignant de renoncer aux armes nucléaires contribuant ainsi de manière appréciable à la sécurité internationale. En agissant ainsi, ils ont acquis des droits qu'il convient d'honorer.

238. En Europe, la détente a fait des progrès considérables au cours de la décennie. Les traités conclus par la République fédérale d'Allemagne avec les pays de l'Europe orientale, l'Accord quadripartite sur Berlin, signé le 3 septembre 1971, et l'Acte final de la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe, signé le 1^{er} août 1975, ont donné une expression concrète à l'interdiction d'employer ou de menace d'employer la force, déjà contenue dans la Charte des Nations Unies. Il règne aujourd'hui en Europe une plus grande confiance mutuelle qu'en un moment quelconque des décennies passées. J'espère que cet état de choses est aussi encourageant pour les autres régions. C'est le résultat d'un effort commun auquel, en plus des deux grandes puissances, tous les membres des deux alliances, de même que les pays neutres et non alignés d'Europe, ont participé de manière constructive.

239. Il n'en reste pas moins qu'en Europe les plus grandes accumulations d'armes et de forces armées s'affrontent. Ce qu'il faut maintenant, c'est établir un équilibre mutuel à un niveau plus bas donnant ainsi plus de stabilité à la sécurité.

240. Aux pourparlers sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements, commencées à Vienne il y a cinq ans, nous nous efforçons avec nos alliés d'établir la parité au moyen de réductions équilibrées. Le résultat de ces négociations devrait être des plafonds collectifs communs de part et d'autre.

241. Au cours de la visite récente effectuée dans mon pays par le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, M. Brejnev, les deux parties ont déclaré pour la première fois, dans une déclaration commune Est-Ouest, qu'elles jugeaient comme très important qu'aucune des parties ne recherche la supériorité militaire et qu'une égalité et une parité approximatives suffisaient pour garantir la défense. Je suis d'accord avec M. Gromyko. Nous aussi nous estimons que cette déclaration est une contribution de la

première importance pour le maintien de la paix. Car l'Union soviétique a montré dans cette déclaration qu'elle était disposée à discuter au sujet de certaines armes qui jusqu'à maintenant n'étaient pas visées par les pourparlers sur la limitation des armes stratégiques telles que les missiles à moyenne portée.

242. Ces armes, en raison de leur grande puissance de destruction, sont pour l'Europe et les autres régions une menace aussi mortelle que le sont les armes stratégiques intercontinentales pour les superpuissances. Elles ne peuvent donc pas être ignorées dans un système d'équilibre militaire. C'est sous cet angle également que nous examinons les propositions du président Giscard d'Estaing [3^e séance] qui retiennent notre plus grand intérêt.

243. Etant donné les conséquences dévastatrices que la seconde guerre mondiale, déclenchée par Hitler, a entraînées pour notre peuple et pour bien d'autres peuples d'Europe, personne ne saurait douter de l'intérêt vital que nous portons au contrôle des armes et au désarmement.

244. C'est pourquoi mon pays a renoncé dès 1954 à fabriquer des armes nucléaires, biologiques et chimiques. Nous avons convenu alors que le respect de cet engagement devrait faire l'objet de vérifications internationales.

245. La République fédérale d'Allemagne estime que la conclusion d'une convention interdisant complètement et de façon efficace les armes chimiques relève de la plus haute urgence. Elle se félicite donc des négociations bilatérales en cours entre l'Union soviétique et les Etats-Unis dans le but d'arriver à une initiative commune.

246. Nous sommes convaincus qu'il est possible de mettre au point un système international de vérification, y compris l'inspection sur place, qui ne porterait pas préjudice aux intérêts légitimes de l'industrie et de la recherche civiles. En tant que pays ayant renoncé à fabriquer des armes chimiques et qui s'est soumis au contrôle international, nous avons pu constater que ces contrôles peuvent être efficaces sans être néfastes dans le domaine économique et qu'ils sont d'un coût raisonnable.

247. Nous sommes prêts à diffuser l'expérience que nous avons acquise dans ce domaine. Par conséquent, j'invite tous les Etats intéressés à se rendre en République fédérale d'Allemagne pour voir de leurs propres yeux qu'il est possible de vérifier de manière satisfaisante l'application d'une interdiction de production.

248. La République fédérale d'Allemagne espère qu'il sera bientôt possible de rédiger une convention interdisant tous les essais d'armes nucléaires. Nous sommes prêts à prendre part à la vérification par des moyens sismologiques d'une interdiction complète des essais et à mettre nos institutions à la disposition de tous à cet effet.

249. Ce que je viens de dire vous aura montré que mon pays s'est conformé à l'objectif du maintien de la stabilité et de la sécurité à travers la limitation des

armements grâce à une vaste gamme d'engagements sous la forme de traités et qu'il est décidé à rester dans cette voie.

250. La défense de l'alliance Nord-Atlantique, à laquelle la République fédérale d'Allemagne contribue comme membre, sert le but de maintenir la sécurité en maintenant l'équilibre. Cette alliance collective de défense est — si l'on jette un regard d'ensemble sur l'Europe — indispensable pour la sécurité de mon pays. Je voudrais souligner que mon pays a engagé pleinement ses forces armées dans l'organisation commune de l'alliance.

251. L'alliance Nord-Atlantique est exclusivement tournée vers la défense collective. D'ici quelques jours, elle manifestera à nouveau sa volonté d'assurer l'équilibre et de maintenir l'autodéfense collective mais, de même, sa volonté de voir aboutir la détente et la limitation des armes. Il s'agit là d'un des éléments nécessaires pour assurer la sécurité dont j'ai déjà parlé, et d'un élément sur lequel on peut compter. La Communauté économique européenne est aussi un de ces éléments, surtout dans le domaine de la stabilité politique et économique. Elle a été créée pour répondre sur une base régionale aux événements historiques et aux défis de l'époque actuelle. Son établissement a toujours été l'un des buts principaux poursuivis par mon pays.

252. Etant donné les obstacles qui s'opposent à un progrès rapide en matière d'une limitation des armements faisant l'objet d'accords internationaux, je crois qu'une édification de la confiance s'impose et qu'elle est réalisable.

253. Les mesures d'édification de la confiance qui figurent dans l'Acte final d'Helsinki ont prouvé leur valeur. A mon avis, ces mesures doivent dès maintenant avoir un caractère obligatoire pour tous les Etats d'Europe. Nous nous félicitons par conséquent des propositions faites en ce sens par le Président de la République française. Avant tout, les mesures d'édification de la confiance dans toutes les parties du monde pourraient contribuer à améliorer le climat politique en faveur du désarmement et du contrôle des armes. En tout état de cause, il convient de faire la part des conditions régionales. A ce propos, il faut penser à la notification des manœuvres militaires, à des échanges de visites des membres des forces armées et aux invitations adressées par les gouvernements afin que des observateurs assistent aux manœuvres militaires. Ces accords régionaux pourraient former la base d'une future convention, à l'échelle mondiale, concernant les mesures d'édification de la confiance. Nous sommes heureux que de telles mesures figurent dans le projet de programme commun d'action [voir A/S-10/I].

254. L'accroissement de la confiance ne peut assurément être limité, je tiens à l'ajouter, au domaine de la sécurité militaire. L'élimination de la méfiance, de la crainte et de l'hostilité est une tâche universelle qui englobe tous les problèmes. Il y a là une perspective qui s'étend à l'avenir et qui intéresse les jeunes. Il appartient à la génération plus âgée de faire mieux comprendre cette perspective aux jeunes de nos pays. C'est là une

tâche de grande ampleur et ayant de vastes conséquences, que les Nations Unies devraient assumer. Nous sommes prêts à apporter une contribution matérielle à un nouveau programme des Nations Unies destiné à favoriser l'entente parmi les jeunes générations de tous les pays. Au cours de cette année, et sur la base de notre expérience bilatérale, nous présenterons une proposition en vue de ce programme.

255. A la faveur de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, on a beaucoup parlé de l'écart existant entre les dépenses militaires, d'une part, et, d'autre part, les dépenses consacrées, dans la grande majorité des nations, à des fins d'agriculture, d'infrastructure et de développement industriel. Ces allusions sont justifiées et les faits apportent une justification à ce souci. Il y a en effet des pays très productifs qui ont un grand potentiel militaire et qui y consacrent des dépenses particulièrement élevées mais qui, en même temps, contribuent de la manière la moins satisfaisante au transfert des capitaux et des techniques aux pays en développement.

256. Les transferts d'armes ne sauraient se substituer au développement économique. Au contraire, les transferts d'armes ont pris des proportions qui en font l'un des problèmes internationaux les plus graves. Rendons hommage au président Carter d'avoir, dès l'année dernière, attiré l'attention de façon pressante sur ce phénomène. La réglementation des transferts internationaux d'armements doit continuer d'avoir une place importante dans nos efforts de limitation des armements et, à cet égard, je fais entièrement écho à ce qu'a dit le vice-président Mondale [2^e séance].

257. Les initiatives en ce sens seront fructueuses si les fournisseurs comme les destinataires sont d'accord pour mettre un frein à leurs activités. Dans ce but, nous appuyons la proposition contenue dans le programme d'action portant sur une étude des problèmes connexes. En particulier, je souhaiterais vivement que tous les pays qui exportent des armements s'engagent à révéler leurs fournitures.

258. Cependant, les dangers ne viennent pas seulement des armes fournies par les gouvernements, mais également de l'exploitation commerciale des équipements militaires abandonnés. En conséquence, cette étude doit également porter sur les possibilités d'appliquer un contrôle au commerce privé d'équipements militaires.

259. Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour présenter la politique de mon pays à cet égard. Nous refusons par principe d'accorder une assistance au développement en ce qui concerne l'exportation des armes. Ce n'est que dans des cas exceptionnels, et somme toute limités, que nous permettons la fourniture d'armes aux pays situés en dehors de notre propre alliance. Selon des analyses faites à Stockholm par l'Institut international de recherche sur la paix, les fournitures d'armes allemandes au tiers monde ne représentent que les trois centièmes de 1 p. 100 de notre produit national brut. Selon nos estimations, cela constitue l'équivalent de deux dixièmes de 1 p. 100 de nos exportations totales. Je tiens à ajouter que nous interdisons

strictement l'exportation d'armes à des régions où il existe des tensions internationales.

260. D'autre part, nous avons augmenté d'une façon massive notre budget d'aide au développement, qui est maintenant l'équivalent de plus du dixième de notre effort de défense. Si chaque pays du monde pouvait en dire autant, bien des habitants des pays en voie de développement seraient en meilleure situation. Ceux qui augmentent leurs armements au-delà des exigences de leur défense limitent leur capacité d'apporter une aide matérielle aux autres pays.

261. Les besoins matériels, la faim et la pauvreté sont intolérables en bien des régions. Seul, un développement économique et social sain peut servir la cause de la paix. La justice sociale n'est pas seulement une nécessité nationale; elle est tout autant une nécessité internationale. Si nous parvenons à limiter les armements et à réduire les dépenses militaires, nous libérerons des fonds qui pourront servir à effectuer des transferts plus importants aux pays en développement.

262. Mon pays continuera d'augmenter la portée de son assistance au développement, encore que je préfère parler de coopération économique plutôt que d'aide, puisque nous dépendons tous les uns des autres. C'est pourquoi nous espérons que la solidarité rencontrera la solidarité — une solidarité réciproque.

[L'orateur poursuit en anglais]

263. Monsieur le Président, permettez-moi de résumer mon intervention dans une langue plus connue que la mienne au sein de cette Assemblée.

264. Telle que nous l'envisageons, la tâche qui nous attend en matière d'armements — nucléaires et autres — consiste à aboutir à des limitations équilibrées et vérifiables, à obtenir des réductions précises et équilibrées et, espérons-le, à parvenir un jour à l'élimination totale des armements. Un désarmement complet, se prêtant à un contrôle international, reste l'objectif à atteindre.

265. Pour parvenir au succès, ce processus exige une politique de sécurité générale, fondée sur quatre principes directeurs : premièrement, un équilibre politique, stratégique et militaire; deuxièmement, la détente, la restriction des conflits et la conciliation des intérêts; troisièmement, la capacité de maîtriser efficacement les crises; et, quatrièmement, la possibilité de prévoir et d'évaluer le comportement politique et militaire. Gardant à l'esprit ces directives, nous coopérons aux négociations de Genève et de Vienne, pénétrés du sentiment de notre engagement et de notre initiative.

266. La présente session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, a l'occasion de prouver la crédibilité des efforts internationaux entrepris dans le domaine du désarmement et du contrôle des armes. Nous espérons vivement que cette session extraordinaire saura profiter de cette possibilité. A cette fin, il est nécessaire que nous puissions discuter les problèmes existants avec franchise, sans aucune polémique cependant, et que nous parvenions à adopter nos déci-

sions par consensus. Nous démontrerons ainsi notre aptitude à travailler de concert dans un cadre mondial afin de renforcer la paix et la sécurité.

267. C'est dans ce but que je fais les propositions suivantes : premièrement, notre expérience concernant la vérification de notre engagement de ne pas fabriquer d'armes chimiques est à la disposition des autres nations; deuxièmement, nous fournirons nos installations sismologiques pour la vérification d'une interdiction complète des essais; troisièmement, nous appuyons les restrictions imposées au transfert international des armes classiques; quatrièmement, nous appuyons les efforts destinés à accroître la confiance par une franchise plus grande concernant les dépenses et les activités militaires; cinquièmement, nous n'aurons atteint notre objectif que si les nations réussissent à se faire confiance. A cet égard, bien des choses dépendront de la jeune génération. C'est pourquoi, nous sommes partisans de ce que les Nations Unies examinent des moyens précis d'établir des contacts étroits entre les jeunes des différentes nations.

268. Chacun a pu constater que les conceptions très générales, nouvelles et spectaculaires de désarmement mondial n'ont pas de perspectives de succès. Ce qu'il nous faut plutôt c'est une multitude d'avances individuelles, des progrès effectués pas à pas, et toutes ces mesures doivent se faire avec la volonté de mettre en harmonie les intérêts en conflit.

269. Quiconque écarte par principe l'idée de compromis n'est pas digne de la paix. S'il n'est pas disposé à faire la moitié du chemin pour aller au-devant des autres, il ne peut pas s'attendre qu'ils aillent vers lui. Quiconque nourrit des poncifs d'hostilité et des préjugés fera lui-même figure d'ennemi.

270. Il y a beaucoup trop d'animosité dans le monde. Ce qu'il nous faut à la place, c'est un esprit de solidarité qui doit découler de la conscience que nul ne peut garantir seul sa sécurité et sa paix.

271. Les expériences historiques des nations diffèrent et leurs idéologies diffèrent davantage. Mon expérience personnelle de la deuxième guerre mondiale a fait de moi un membre engagé d'un mouvement politique et d'un parti de mon pays qui lutte pour la limitation des armements depuis 115 ans. Depuis 20 ans, j'ai consacré ma propre énergie à cette cause, avec résolution, avec réalisme, pénétré du sens de mon engagement.

272. Je l'ai fait parce que je sais que les horreurs du passé ne doivent pas se renouveler. En Allemagne, nous savons tous que c'est à nous en grande partie qu'il appartient de l'empêcher.

273. Le monde peut être certain que nous, en Allemagne, serons à la hauteur de cette tâche.

274. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne de son importante déclaration.

La séance est levée à 13 h 35.